

JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTERAIRE.

OCTOBRE 1773.



A LUXEMBOURG,  
Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Ap. St.

---

M. DCC. LXXIII.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent  
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

L

*In-douze.*

La Logique, ou l'art de penser.

Lecture (la) de l'Écriture sainte contre les paradoxes de Mr. Maillet, Docteur de Sorbonne.  
*Anvers.*

Lettre à un Chanoine pour répondre à la Lettre de l'Archevêque de Cambrai, sur un Ecrit intitulé : *Lettre à l'Electeur de Cologne.*

Lettres de Mr. Bayle, publiées sur les originaux, avec des remarques, par Mr. des Maizeaux, 3 volumes.

Lettre touchant le titre d'Altesse Royale du Duc de Savoye.

Lettre du P. Chamillart sur quelques Médailles Consulaires.

Lettres du Chevalier Temple, écrites durant son Ambassade à La Haye au Comte d'Arlington.

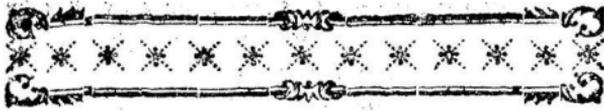
Lettres historiques & galantes de deux Dames de condition, dont l'une étoit à Paris & l'autre en Province, par Mad. Desnoyer, 5 vol.

Lettres de l'Abbé de \*\*\* aux Bénédictins de St. Maur, sur le dernier Tome de leur édition de St. Augustin.

Lettres de Mr. Colbert, Evêque de Montpellier, 6 volumes.

Lettres & négociations de Mr. van Hoey, Ambassadeur des Etats-Généraux à la Cour de France.

Luce des Fidèles avec Dieu



# JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

OCTOBRE 1773.



ARTICLE PREMIER.

*Les trois siècles de notre Littérature, ou Tableau  
de l'esprit de nos Ecrivains, depuis François I.  
jusqu'en 1772. Par Mr. Sabatier de Castres.  
3. vol. in-8°. 1772.*

**Q**UOIQUE l'Auteur soit ami de la Religion, & qu'il n'adopte aucun principe hasardé ni en matière de Mœurs, ni en matière de Politique, ni en matière de Philosophie, on peut dire que c'est un Ecrivain hardi & téméraire, parce que sa manière de prononcer sur les Ouvrages & les Auteurs, doit faire déployer contre lui tous les ressorts de la

haine philosophique. Il s'applique à évaluer la réputation dont jouissent ces Messieurs, à apprécier au juste le mérite de leurs Ouvrages, à abaisser les hommes qu'ils avoient élevés jusqu'au Ciel, à élever ceux qu'ils avoient ravalés jusqu'au néant, à maintenir la vraie Philosophie, la bonne Littérature, les droits de la Religion, l'intégrité des mœurs. Après cela, instruit de la ligue défensive & offensive qui subsiste entre nos redoutables Philosophes, il s'attend à tout, il se prépare à tout. " Déjà, dit-il, nous entendons les noms de *polisson*, de *méchante*, de *scélérat*, de *monstre* &c. &c. retentit aux oreilles de ceux que ces honnêtes qualifications n'étonnent point, & qui veulent bien les écouter : Ils ne borneront sans doute pas là leur vengeance. Les subalternes seront mis en œuvre; les libelles fabriqués dans l'obscurité seront confiés à des mains aussi viles que zélées, pour être distribués dans le Public; des valets à gage s'efforceront de déclamer contre nous dans les cafés, dans les promenades, dans ces lieux où la compagnie s'assemble pour débiter des oracles & diner à quinze sols. Ils inventeront peut-être des stratagèmes nouveaux & se surpasseront pour nous nuire. „

Le tableau que Mr. Sabatier fait de la Philosophie regnante, n'est rien moins que flatté. Ceux qui la connoissent à fond y verront une ressemblance parfaite. " Rien de plus singulier dans l'histoire de l'esprit humain que ce fol enthousiasme excité par la Philosophie; dès qu'elle commença à élever sa voix, les esprits simples & légers de la Capitale le communiquèrent aux Provinces; l'empire de la mode rendit la maladie épidémique. Le moyen de

résister à la séduction ! le siècle d'or devoit renaitre sous cette nouvelle aîtrée ; de nouveaux prométhées sembloient avoir dérobé au Ciel des feux plus pures pour animer & béatifier les humains : *bienfaisance*, *humanité*, *tolérance*, *lumières*, *vertu*, *bonheur*, étoient les cris de leur promesse : *superstition*, *abus*, *fanatisme*, *ignorance*, *esclavage*, étoient les anathèmes de leur zèle. Un ton imposant, des maximes ébloüissantes, des sentiments hyperboliques, des sentences miraculeuses, exaltoient les cervelles, donnoient des convulsions philosophiques, & faisoient retentir le nom de *Philosophe*, des académies jusques dans les coches ; chacun enfin vouloit philosopher, à quelque prix que ce fut. „

“ Cet horizon si pur n'a pas été long-tems sans nuage ; cette Philosophie si benigne s'est bientôt aigrie, à-peu-près comme ces liqueurs factices qui ne conservent pas long tems leur goût emprunté. D'un langage douxereux & compatissant elle a passé avec rapidité à l'emportement & à la déclamation ; ses lumières sont devenues des torches ardentes, prêtes à porter par-tout l'incendie ; la divine tolérance s'est changée en furie inexorable pour renverser tout ce qu'on avoit respecté jusqu'alors : les vérités les plus saintes, les principes les plus sacrés, les devoirs les plus indispensables, le Ciel, la Terre, l'Autel, le Thrône, tout auroit éprouvé ses ravages, si les hommes eussent été aussi prompts à pratiquer ses maximes, qu'elle étoit ardente à les débiter. Tout-à-coup se sont exhalés de la boîte de cette moderne *Pandore* les erreurs, les mensonges, les injures, les calom-

nies, les absurdités, les torrents de fiel & d'imp  
piété. »

« Une métamorphose si peu ménagée, ne  
pouvoit manquer de faire ouvrir les yeux.  
Quels Philosophes, a-t-on dit, que ceux qui  
demandent grace à tout le monde & n'en font  
à personne ? »

Le zèle de Mr. Sabatier se soutient par une  
réflexion qui doit en produire dans tout ame  
qui sçait sentir, & qui n'est pas d'humeur de  
faire le sacrifice de plus belles & de plus gran-  
des choses aux loix insensées d'une mode éphé-  
mère : « Nier l'immortalité de l'ame, ôter  
tous freins aux passions, confondre les no-  
tions du bien & du mal, réduire tout à l'amour  
de soi-même, exterminer toutes les vertus,  
rompre tous les liens, attaquer les loix, renver-  
ser les principes, ne faire, en un mot, de la  
vie humaine qu'un tissu de motifs arbitraires,  
d'intérêts personnels, d'appétits sensuels & dé-  
régés, d'actions animales; la terminer par un  
anéantissement entier, ou préconiser un suicide  
aveugle, qui, par foiblesse ou par désespoir en  
abrège le cours, n'est-ce pas en insulter les  
membres & leur porter les coups les plus fu-  
nestes ? N'est-ce pas pervertir tous les caractè-  
res, ôter aux ames leur vigueur & leur énergie,  
aux esprits leurs principes & leurs lumières, au  
sentiment son usage & ses objets légitimes; aux  
préjugés les plus respectables leur empire &  
leurs avantages ? Que pourroit-on attendre d'un  
Philosophe formé à une pareille école ? Aban-  
donné à lui-même, triste jouet de ses illusions  
& de ses caprices, esclave de ses penchants,  
victime continuelle de sa déplorable existence,  
en quoi pourroit-il contribuer au bonheur des

autres, étant le plus cruel ennemi de lui-même. »

Nous transcrivons quelques passages qui donneront à connoître le style de l'Auteur & la manière de juger les ouvrages.

ABADIE . . . le mérite de l'*art de se connoître soi-même* a été senti, non-seulement par les Lecteurs ordinaires, mais encore par plusieurs Auteurs qui ont sçu en tirer le plus grand parti. On l'a fondu presque tout entier dans le Dictionnaire Encyclopédique, sans qu'on ait daigné le citer, même dans les articles qu'on en a tirés mot-à-mot. Il est vrai que l'Encyclopédie est une compilation; mais les compilateurs n'en étoient pas moins obligés d'indiquer leurs sources. Par ce moyen, un très-grand nombre d'Auteurs jouiroient de la gloire attribuée à leurs copistes, si toutefois ç'en peut être une de figurer dans l'Encyclopédie. »

*Jacques Abadie* n'est pas mort fou, comme l'a avancé M. de *Voltaire*, qui avance tant de choses sans fondement, lorsqu'il s'agit de décrier les hommes de génie que la Religion compte parmi ses défenseurs. »

ALEMBERT . . . on le regarde comme un des plus habiles Géomètres parmi ceux qui n'ont point eu le génie de l'invention, & ses *Mélanges* le placent parmi nos bons Littérateurs. Mais n'a-t il pas un peu abusé de sa juste réputation, en voulant établir dans ses Lettres certains paradoxes qui tendent à dénaturer les genres, & que l'esprit géométrique, si nous entendons par ce mot la justesse des idées, auroit dû réprover le premier? Les sentiments de M. d'*Alembert* sur la Poésie, par exemple, ne

sont nullement d'accord avec les sentiments reçus. En exigeant des Vers renforcés de pensées, en prêtérant dans les Vers les pensées à tout autre mérite, n'est ce pas en bannir ce qui en fait l'agrément de la vie & de l'imagination ? Assujettir les fictions, les images, la hardiesse, les écarts de la Poësie au ton lourd & pénible de la vérité, c'est ôter à l'esprit humain ces charmes séducteurs qui l'attachent, le captivent & lui font goûter le vrai qu'ils ont embelli. Ce n'est pas que la Poësie ne puisse & ne doive accorder son langage avec celui de la raison ; mais la gêne du raisonnement & des preuves énerve son activité, & fait avorter les traits de lumière & de sentiment, propres à frapper & à convaincre plus vivement que toutes les pensées, les sentences, ou démonstrations géométriques. »

BERGIER . . . . le talent de raisonner & le meilleur usage qu'on en puisse faire, l'ont rendu justement célèbre parmi les Défenseurs de la Religion. Sa manière de réfuter les ouvrages impies, réunit au mérite d'une logique très-pessante, celui de l'ordre & de la netteté des idées. Tout esprit qui n'a pas renoncé aux lumières du bon sens, peut, à l'aide du flambeau lumineux qu'il présente, reconnoître l'erreux, pénétrer ses ruses & le convaincre des dangereuses conséquences qu'elle entraîne. C'est ainsi que M. Bergier est parvenu à réduire en poudre cet amas d'objections, qui ne prouvent rien que la mauvaise foi de ceux qui les enfantent ; de détruire ces systèmes captieux, qui n'ont rien d'évident que la foiblesse des fondemens ruineux qui les appuient, de donner aux Dogmes de la Religion cette force & cette con-

sistance, qui les met à l'épreuve de la critique & décide les hommages de la raison, lorsqu'elle n'est pas tout-à-fait corrompue. Qu'on lise *la Certitude des preuves du Christianisme*, le *Déisme réfuté par lui-même*, l'*Apologie de la Religion Chrétienne*, sa réponse *au système de la nature*, & l'on verra combien cette même raison est un guide sûr pour l'homme éclairé qui en connoit les bornes, & un prestige dangereux pour l'esprit indépendant qui exagère ses droits afin d'en abuser. „

M. l'Abbé *Bergier* a composé aussi quelques Ouvrages de pure Littérature, qu'on peut regarder comme les préludes de sa plume, qui devoit, dans la suite, s'exercer dans les plus grands objets. Qu'on joigne, à ce mérite, l'idée d'un Ecrivain modéré, honnête, très-éloigné de toute prétention dogmatique, & l'on sentira la différence qui subsiste entre l'homme sage & éclairé, qui redresse le Philosophe fastueux qui s'égare. „

BOSSUET . . . . son *Discours sur l'Histoire universelle* est un chef-d'œuvre qui réunit tout-à-la-fois ce que le génie a de plus sublime, la politique de plus profond, la morale de plus sage, le style de plus vigoureux & de plus brillant, l'art de plus étonnant. Il n'est point d'Ouvrage chez les Anciens, où le caractère d'une raison supérieure se fasse mieux sentir. Le sujet en est grand, le dessein vaste, le rapport des parties bien combiné, l'expression toujours proportionnée à la dignité de la matière. Malgré les difficultés qui se présentent dans un discours, dont le but est de développer le chaos des tems, de suivre, pour ainsi dire, pas-à-pas la marche de la sagesse divine, de rapprocher

les événements pour en faire connoître les ressorts & le terme, de présenter enfin le tableau du genre humain dans sa naissance, dans ses erreurs, dans ses crimes, dans le progrès de ses lumières, dans sa législation, dans la réformation de ses mœurs, dans les révolutions de ses empires, le génie de *Rossuet* est toujours égal au sujet qu'il embrasse, & embellit les objets que leur propre grandeur sembloit mettre au-dessus de l'esprit de l'homme. Quelle rapidité dans la narration ! quel ordre dans la marche ! quelle étendue & quelle profondeur dans les vûes ! quelle sagacité dans les réflexions ! que la Religion est respectable, lumineuse & consolante sous son pinceau ! on diroit qu'elle s'explique elle-même par sa plume. Semblable à ces vastes réservoirs destinés à entretenir de leur superflu les canaux qui en dépendent, l'éloquence de l'Orateur-Historien répand une riche abondance sur toutes les matières qu'il traite (\*).

BOURDALOUE . . . . le fondateur de l'Eloquence chrétienne parmi nous, & le plus

(\*) Ce discours, dit avec raison l'Auteur du *Siècle de Louis XIV*, n'a eu ni modèles ni imitateurs. Son style n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse dont il a décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement & la chute des grands Empires, & de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint, & dont il juge les Nations. M. de Voltaire auroit dû s'en tenir à ce jugement qui faisoit honneur à ses lumières & à son goût, & ne pas dire dans un autre ouvrage, que le *Discours de l'Histoire universelle* n'est qu'une éloquente déclaration qui peut éblouir un jeune Prince, mais qui contente peu les Savants; ce qui ne prouve que son préjugé & son inconséquence.

parfait modèle de cette Eloquence forte, convaincante & rapide, qui entraîne l'esprit & triomphe de la résistance. „

“ Il s'en faut bien que ses successeurs, dans le ministère Evangélique aient suivi une semblable route ; aussi sont-ils bien éloignés de rendre les mêmes services à la Religion & de prétendre à la même gloire. Quand on a lû un discours de *Bourdalone* & qu'on va les entendre ensuite, il semble que l'Eloquence de la Chaire ait changé d'objet. Ce n'est plus cette élocution mâle & vigoureuse, ce zèle convaincant & animé, ce ton de Religion & de sentiment que respirent à chaque page les Sermons de cet Orateur ; c'est le plus souvent une affectation d'esprit, une afféterie de langage, une coquetterie d'expression, une hypocrisie de sentiment qui dégraderoient les matières qu'ils traitent, si les grands maîtres ne les avoient mises à l'abri du tort qu'ils pourroient leur faire. Parce que nous sommes dans un siècle où tout se corrompt, où tout se dégrade, la dignité de la parole de Dieu doit-elle participer à cette contagion ? Est-ce au suffrage de quelques esprits frivoles que doit se borner l'homme apostolique ? Est-ce par les Anti-thèses pénibles, des phrases sententieuses, des détails apprêtés, des tableaux enluminés, des apostrophes de commande qu'on fera rougir le vice, aimer la vertu & respecter les vérités de la Religion ? „

DIDEROT de l'Académie de Berlin, né à Langres, Auteur plus prôné que savant, plus savant qu'homme d'esprit, plus homme d'esprit qu'homme de génie ; Ecrivain incorrect, Traducteur infidèle, Métaphysicien hardi, Moraliste profond, mauvais Géomètre, Physicien

médiocre, Philosophe enthousiaste, Littérateur enfin qui a fait beaucoup d'ouvrages, sans qu'on puisse dire que nous ayons de lui un bon Livre. Telle est l'idée qu'on peut se former de M. *Diderot*, quand on l'apprécie en lui-même, sans se laisser éblouir par les déclamations des avortons de la Philosophie. „

“ Ce n'est pas qu'on ne trouve dans ses ouvrages des étincelles de lumières, des maximes vigoureuses, des traits de génie, des morceaux pleins de feu & de vigueur ; mais ces découvertes ne se font que par intervalles, & souvent les intervalles sont très-longes : il faut marcher long-tems dans les ténèbres avant d'en apercevoir des lueurs, se repaître de fumée, avant d'en trouver la nourriture solide, s'engager dans un labyrinthe raboteux, avant de rencontrer un espace de chemin droit & praticable. „

“ M. *Diderot* est connu dans le monde pour avoir été le Dessinateur de l'Encyclopédie, l'Enrôleur des Ouvriers, & l'ordonnateur des travaux. Nous répéterons d'abord, d'après une foule de Critiques, que cet Ouvrage n'a été pour lui qu'un enfant adoptif, dont *Bacon* & *Chambers* ne l'avoient pas fait légataire. Nous ajouterons ensuite que l'excellent *Prospectus* qui l'annonçoit avec tant de pompe, n'a produit, comme la caverne d'*Eole* que du vent & du bruit & du désordre, & que la plûpart des articles de ce Dictionnaire informe, auxquels on mis le nom de M. *Diderot*, ne sont que la compilation de quelques ouvrages médiocres qu'il n'a fait qu'abrégés. „

*Voyage à l'Isle de France, à l'Isle de Bourbon,  
au Cap de Bonne-Espérance &c. A Paris chez  
Merlin 1773.*

**I**L y a dans cette relation des endroits vraiment Philosophiques qui attachent le Lecteur aux réflexions du voyageur autant & plus que les faits qu'il rapporte. La sensibilité qu'il témoigne pour la destinée des Nègres fait honneur à son humanité, car nous sommes persuadés qu'il n'est pas du nombre de ceux qui, suivant Mr. Rousseau, *aiment les Tartares pour être dispensés d'aimer leurs voisins*. On voit dans une estampe une Nègresse qui porte le fatal collier, & tient d'une main l'instrument du labourage : ses enfans paroissent attendris de sa malheureuse situation. Plus loin on voit un vieux Nègre décharné, qui assis sur le cadavre d'un cheval, en dévore des lambeaux. C'est ce qui arrive aux vieux esclaves, qui ne pouvant plus servir, sont mis en liberté; alors ils vivent d'aumônes & de ce qu'ils peuvent trouver. On voit encore à la droite du tableau un Nègre fustigé par le commandeur, & sur le devant des balles de café; au bas de l'estampe, on lit ces mots : *Ce qui sert à vos plaisirs, est mouillé de nos larmes*.

L'étendue de la vûe dont jouit un spectateur au haut d'une grande montagne, est bien propre à élever l'ame & à lui inspirer des grands sentimens : en lui peignant la petitesse de la terre, cette sublime situation lui apprend à chercher ailleurs des objets dignes de l'ambition

d'un être mortel. « Après trois heures & demie  
 » de fatigue , nous parvîmes sur la table. Le  
 » Soleil se levoit de dessus la mer, & ses rayons  
 » blanchissoient, à notre droite, les sommets  
 » escarpés du tigre & de quatre autres chaînes  
 » de montagne, dont la plus éloignée paroît  
 » la plus élevée. A gauche, un peu derrière  
 » nous, nous voyons comme sur un plan,  
 » l'Isle de Pingouins, ensuite Constance, la  
 » Baye de Folse, & la montagne du Lion ;  
 » devant nous l'Isle Roben. La Ville étoit à  
 » nos pieds. Nous en distinguons jusqu'aux  
 » plus petites rues. Les vastes quarrés du jar-  
 » din de la Compagnie avec ses avenues de  
 » chênes & de hautes charnilles, ne paroissent  
 » que des plaques-bandes avec leurs bordures en  
 » buis. La Citadelle, un petit pentagone grand  
 » comme la main, & les Vaisseaux des Indes  
 » des coques d'amande. Je sentoîs déjà quel-  
 » que orgueil de mon élévation, lorsque je  
 » vis des aigles qui planoient à perte de vûe  
 » au-dessus de ma tête. »

On voit que l'Auteur avoit en vûe de faire  
 un tableau de la félicité. Il a jugé à propos de  
 le placer au Cap de Bonne-Espérance : il croit  
 que les Hollandois du Cap sont des mortels  
 vraiment heureux. L'on ne peut rien ajoûter à ce  
 qu'il dit des avantages de la vie agreste ; c'est  
 le langage du sentiment, & le Philosophe sent  
 au fond du cœur combien il y a de vérités &  
 de choses dans ses touchantes réflexions. C'est  
 une imitation parfaite de ces beaux Vers de Vir-  
 gile au second Livre des Géorgiques :

*O fortunatos nimium sua si bona norint  
 Agricola &c. &c. 2. Georg.*

« Je préférerois Paris à toutes les Villes, «  
non pas à cause de ses fêtes, mais parce que «  
le Peuple y est bon, & qu'on y vit en liberté. «  
Que m'importent ses carrosses, ses hôtels, «  
son bruit, sa foule, ses jeux, ses repas, «  
ses visites, ses amitiés si promptes & si vaines? «  
Des plaisirs si nombreux mettent le bonheur «  
en surface, & la jouissance en observation. «  
La vie ne doit pas être un spectacle. Ce n'est «  
qu'à la campagne qu'on jouit des biens du «  
cœur, de soi-même, de sa femme, de ses «  
enfants, de ses amis. En tout la campagne me «  
semble préférable aux Villes : l'air y est pur, «  
la vûë riante, le marcher doux, le vivre «  
facile, les mœurs simples, & les hommes «  
meilleurs. Les passions s'y développent sans «  
nuire à personne. Celui qui aime la liberté «  
n'y dépend que du Ciel; l'avare en reçoit des «  
présens toujours renouvelés, le guerrier s'y «  
livre à la chasse, & le Philosophe y trouve à «  
méditer sans sortir de chez lui. Où trouvera- «  
t-il un animal plus utile que le bœuf, plus «  
noble que le cheval & plus aimable que le «  
chien? Apporte-t-on des Indes une plante plus «  
nécessaire que le bled, & aussi gracieuse que «  
la vigne? Je préférerois de routes les campa- «  
gnes celle de mon Pays, non pas parce qu'elle «  
est belle, mais parce que j'y ai été élevé. Il «  
est dans le lieu natal un attrait caché, je ne «  
sçai quoi d'attendrissant qu'aucune fortune ne «  
sauroit donner, & qu'aucun Pays ne peut «  
rendre. Où sont ailleurs ces jeux du premier «  
âge, ces jours si pleins, sans prévoiance & «  
sans amertume? La prise d'un oiseau me «  
sembloit de joie. Que j'avois de plaisir à «  
carreler une perdrix, à recevoir ses coups de

» bec, à sentir dans mes mains palpiter son  
 » cœur & frissonner ses plumes ! . . . Heureux  
 » qui revoit les lieux où tout fut aimé, où tout  
 » parut aimable, & la prairie où il courut, &  
 » le verget qu'il ravagea. »



Delle Comete &c. *Des Comètes. Essai Cosmolo-*  
*gique, divisé par Lettres.* A Venise 1772.

**J** Amais on n'a prétendu savoir les choses avec  
 plus de profondeur & de certitude qu'au-  
 jourd'hui, & jamais on n'a fait tant d'Essais.  
 Celui-ci paroît avoir été entrepris pour multi-  
 plier les mondes au-delà de ce qu'avoient ôsé  
 faire les Philosophes les plus ennuyés de n'en  
 connoître qu'un. Les Comètes, selon notre Au-  
 teur, sont habitées tout aussi bien que les Pla-  
 nètes : mais ces Comètes au périhélie sont  
 9000 fois plus chaudes qu'un fer ardent ; voilà  
 une position bien fâcheuse pour des habitans  
 qui ne sont pas de fer ; c'est bien pis encore  
 quand le Soleil dévore ces mondes & ses habi-  
 tans, pour réparer la perte qu'il fait de ses  
 feux en échauffant le froid Saturne. Car cela  
 arrive infailliblement selon Newton. L'embar-  
 ras de notre Cosmologiste est extrême ; il ne  
 peut croire que le Soleil se porte à de tels excès,  
 lui qui n'existe que pour être bienfaisant : mais  
 il doit se souvenir que la nécessité n'a pas de  
 loix, & que la grande faim ne distingue plus  
 les nourritures. On apprendra à estimer toutes  
 ces imaginations selon leur juste valeur, en lisant  
 les quatrième & cinquième Entretiens des *Obser-*  
*ventions Philosophiques sur les Systèmes de Newton*  
*&c.*

ENIGME,

---

Le mot de l'Enigme du mois passé est l'Enigme.

E N I G M E.

V Oici deux sœurs des plus aimables ,  
Dont l'une est Reine & l'autre est Roi.  
Leurs appas sont divins si l'on en croit les fables ,  
Et sans eux , ou sans leurs semblables  
Vous qui pouvez de bonne foi  
A mille cœurs donner la loi ,  
Jeunes beautés , que de deuil & de larmes ,  
Vous n'aurez pas la moitié de vos charmes.  
C'est en faveur de leurs attraits  
Qu'on les aime par toute terre :  
L'une surtout en France & l'autre en Angleterre ,  
Et ces Etats en ont grand nombre de portraits  
Des plus riches & des mieux faits.  
Le Roi se soutient de lui-même ,  
Il est droit grand & vigoureux ,  
La Reine est foible & tendre , & mérite qu'on  
L'aime ,  
Aussi son air est amoureux ,  
Mais la Belle a des Gardes  
Armés de bonnes hallebardes ,  
Pour la défendre ou la venger  
De l'étonné qui la veut outrager.

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en Pologne & au Nord, depuis le mois dernier.*

**P**OLOGNE. Les Délégués de la Diète générale de ce Royaume, après bien des séances dans lesquelles on n'a décidé de rien, se sont occupés d'un Traité que le Baron de Rewitzki, Ministre de la Cour de Vienne, leur a présenté, & dont la teneur s'ensuit.

## AU NOM DE LA SAINTE TRINITE.

**S**OIT notoire à quiconque appartient. Sa Majesté l'Impératrice-Reine Apostolique de Hongrie & de Bohême, après avoir fait occuper par ses troupes quelques Districts de la Pologne, en conséquence du concert, arrêté pour cet effet entre Elle, Sa Maj. l'Impératrice de Toutes les Russies, & Sa Majesté le Roi de Prusse, a fait déclarer, par un Mémoire, présenté à Varsovie au mois de Septembre de l'année dernière, les droits & les raisons qui l'ont engagée à cette démarche. Le Sérénissime Roi le Pologne, en conséquence du résultat du Conseil du Sénat assemblé au mois de Novembre de la même année, y a répondu par des protestations solennelles contre cette occupation; & de cet état de choses, il en a résulté le danger le plus éminent de voir troubler l'amitié & la bonne harmonie qui ont subsisté jusqu'ici entre Sa Maj. l'Impératrice-Reine & le Royaume de Pologne; mais après avoir mûrement réfléchi de part & d'autre sur les funestes effets qu'auroit entraînés un pareil événement, heureusement l'esprit de conciliation a prévalu & on est convenu en conséquence de faire ouvrir des conférences de pacification à Varsovie dans le tems même que la Diète de Pologne y seroit assemblée, & d'y

faire travailler à un prompt accommodement des différends, auxquels ont donné lieu les circonstances présentes, par des Plenipotentiaires & Commissaires autorisés de part & d'autre. Pour cet effet, Sa Maj. l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême a muni de son plein-pouvoir Mr. . . . Baron de Rewizki, son Envoyé extraordinaire & Ministre Plenipotentiaire à la Cour de Pologne, & Sa Maj. le Roi & la République de Pologne ont pour le même effet autorisé & muni de leur plein-pouvoir les . . . . lesquels Commissaires & Plenipotentiaires ainsi dûment autorisés, après avoir échangé leurs plein-pouvoirs respectifs & avoir tenu entre eux plusieurs conférences, sont enfin convenus des Articles suivans.

ARTICLE I. Il y aura désormais & à perpétuité une Paix inviolable & une sincère union & amitié parfaite entre Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost. de Hongrie & de Bohême, ses Héritiers & Successeurs, & tous ses Etats d'une part, & Sa Maj. le Roi de Pologne, Grand-Duc de Lithuanie & ses Successeurs, aussi-bien que le Royaume de Pologne, & le Grand-Duché de Lithuanie d'autre part; de sorte qu'à l'avenir les deux Hautes-Parties Contractantes ne commettront, ni ne laisseront commettre par les leurs aucune hostilité l'une contre l'autre, directement ni indirectement; qu'Elles ne feront, ni ne permettront aucune démarche contraire au présent Traité; mais qu'Elles l'observeront plutôt religieusement en tout point, entretiendront toujours entre-Elles une bonne & parfaite harmonie, & tâcheront de maintenir l'honneur, l'avantage & la sûreté mutuelle, comme aussi de détourner l'une de l'autre tout dommage & préjudice.

II. Les Hautes-Parties Contractantes, désirant prévenir & écarter toute contestation qui pourroit altérer ou troubler par la suite des tems leur amitié & bonne intelligence mutuelle, & se persuadant qu'il ne sauroit y avoir de moyen plus propre à produire cet effet désirable qu'une abolition absolue de toutes prétentions quelconques qu'elles pourroient former les unes à la charge des autres, Sa Maj. le Roi de Pologne, tant pour Elle que pour ses Successeurs, conjointement avec les Ordres &

les Etats-Généraux du Royaume de Pologne, & du Grand-Duché de Lithuanie, cédant en conséquence par le présent Traité irrévocablement & à perpétuité à Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique de Hongrie & de Bohême, ses Héritiers & Successeurs des deux sexes, sans aucun retour ni réversion dans aucun cas imaginable, les Pays, Palatinats & Districts, qu'ensuite de ses Lettres-Patentes, publiées le 11. Septembre 1772, Elle a fait occuper, pour lui tenir lieu de servir d'équivalent de toutes les prétentions de sa Couronne de Hongrie & de Bohême, & qui consistent dans tout le Pays désigné par les Limites tracées ci-après. La rive droite de la Vistule, depuis la Silésie jusqu'au-delà de Sendomir & du confluent de la San, de-là en tirant une ligne droite sur Tranepol à Zamoyk & de-là à Rubieszow & jusqu'à la rivière de Bug, & en suivant au-delà de cette rivière les vraies frontières de la Russie-Rouge ( faisant en même tems celle de la Wolhynie & de la Podolie ) jusques dans les environs de Zbaras, de-là en droite ligne sur le Niester, le long de la petite rivière, qui coupe une petite partie de la Podolie, nommée Podorze, & ensuite les frontières accoutumées de la Potukie & de la Moldavie. Lesquelles Limites seront marquées & déterminées suivant ce que pourront permettre & exiger le local, les notions recueillies sur les démarcations les plus anciennes des frontières, & ce qui sera nécessaire de faire pour éviter le mélange inséparable d'inconvéniens de la supériorité territoriale de l'un ou de l'autre Etat, dans tous les lieux lesquels avec leurs dépendances passent sous la Domination de Sa dite Maj. Imp. R. Apost., & afin qu'il puisse n'y avoir aucun doute ni incertitude à cet égard, il a été convenu qu'on nommera de part & d'autre des Commissaires pour faire dresser sur les lieux une Carte exacte des Limites respectives, laquelle devra faire loi dans tous les tems à venir au sujet des frontières des Provinces cédées par Sa Maj. le Roi & la République de Pologne. Sa Maj. le Roi de Pologne, les Ordres & Etats du Royaume de Pologne & du Grand-Duché de Lithuanie cèdent donc à Sa Maj. Imp. R. & Apost., ses Héritiers & Successeurs, tous les Pays & Districts

enclavés dans les Limites susdites avec toute propriété, souveraineté & dépendance, avec toutes les Villes, Forteresses, Villages, Rivières, avec tous les Vassaux, Sujets & Habitans, lesquels ils dégagent en même tems de l'hommage & du serment de fidélité qu'ils ont prêté à Sa Majesté & à la Couronne de Pologne, avec tous les droits, tant pour le Civil & Politique que pour le Spirituel, & en général avec tout ce qui appartient à la souveraineté de ce Pays. Ils feront fidèlement remettre à S. M. l'Impératrice Reine Apost. toutes les Archives, les documens, les Chartres & autres Papiers publics & particuliers, qui regardent les Provinces cédées par le présent Traité à Sa dite Majesté. Ils promettent de n'y former jamais, ni sous aucun prétexte, prétention sur ces Provinces, & ils renoncent aussi aux Titres & aux Armes de Russie & des autres Pays, dont les Rois de Pologne ne feront plus aucun usage, & ils ne feront non plus mention dans les Actes de la République desdites Provinces & Districts cédés à Sa Maj. Imp. & Royale.

III. Le Sérénissime Roi de Pologne & les Etats de Pologne & de Lithuanie, renoncent également & de la manière la plus forte à toute prétention qu'ils pourroient avoir ou former, soit à présent, soit à l'avenir, sur aucune des Provinces & Etats, que la Sérénissime Maison d'Autriche possède actuellement.

IV. Comme Sa Maj. Imp. R. & Apost. déclare & confesse avoir obtenu moyennant cette cession de tous les Pays & Districts enclavés dans la frontière susmentionnée, & par conséquent aussi des endroits & Villes dépendantes du Comté de Zips, qui s'y trouvent renfermés, un équivalent juste & proportionné pour toutes les prétentions de ses Couronnes de Hongrie & de Bohême, Elle renonce aussi de son côté, tant pour Elle que pour ses Héritiers & Successeurs, à toute prétention qu'Elle pourroit avoir encore à la charge du Royaume de Pologne & du Grand Duché de Lithuanie, sous quelque prétexte que ce puisse être.

V. S'il se devoit encore des disputes entre les deux Etats ou leurs Sujets à l'occasion des limites, on nommera des Commissaires de part & d'autre, qui

tâcheront d'accorder ces différends à l'amiable.

VI. Le présent Traité sera ratifié par Sa Majesté l'Impératrice-Reine Apost. d'une part, & par Sa Maj. le Roi de Pologne & les Députés de la République de Pologne assemblés en Diète de l'autre part, dans l'espace de . . . , à compter du jour de la signature, ou plutôt s'il est possible, & il sera inséré ensuite dans la Constitution de la présente Diète. Les deux Hautes-Parties Contractantes tâcheront aussi de se procurer la Garantie de Leurs Maj. l'Impératrice de Russie & du Roi de Prusse, pour d'autant mieux observer l'exacte observation de ce Traité.

*En foi de quoi, Nous les Plénipotentiaires & Commissaires spécialement députés & autorisés pour la conclusion de ce Traité, l'avons signé & y avons apposé le cachet de nos armes. A Varsovie.*

La délibération sur ce Traité ne doit pas avoir été fort longue, puisqu'il ne s'y agissoit que de le signer. On croit cependant que si cette signature n'est pas encore donnée, qu'elle n'aura peut-être lieu qu'après que les Ministres de Russie & de Berlin auront aussi présenté les Traités que leurs Cours voudront pareillement conclure avec la République.

Lorsque le Ministre de la Cour de Vienne remit aux Délégués le 3. du mois d'Août le plan du Traité pour la Cession à faire à la Maison d'Autriche, il fut résolu de lui donner réponse dans la huitaine. Dans ce Plan, comme on le voit, & dans ceux des deux autres Cours qui paroissent maintenant, on garde les mêmes limites qui ont été fixées dans la Déclaration du 11. Septembre 1772, dont nous avons fait mention, & les Villes de *Dantzic* & de *Thorn* restent à la Pologne quant à leur enceinte. Cependant il n'est pas encore bien certain si les trois Puissances qui démembrent le Royaume se tien-

dront justement au partage qu'elles s'y sont fait, parce qu'on s'apperçoit que la même division qui a regné dans la dernière Diète, regne parmi les Délégués. Le Prince Czetwerkinski & un particulier nommé Pyramowicz, tous deux Membres de la Délégation, ont rendu public le 13. du mois d'Août, un Manifeste contre tout ce qui a été arrêté par cette Assemblée. Mais ayant été résolu que tout se décideroit par la pluralité des suffrages, on croit pouvoir avancer que cette affaire n'aura aucune suite, quoiqu'elle pourra bien trainer en longueur. En attendant le Baron de Rewitzki a remis par écrit les prétentions de sa Cour, les Délégués en ont fait autant & ont produit les prétentions que fait la Pologne; ce qui a donné lieu à des protestations de part & d'autre. Les prétentions de la Pologne sont très-grandes, mais les moyens manquant pour les faire valoir, la Diète ne reprendra vraisemblablement ses séances que le 15. du présent mois d'Octobre, pour les différer alors jusqu'au 15. Mars de l'année prochaine. C'est la pensée qu'on en prend, parce que des affaires viennent de survenir à la Délégation, qui pourront prolonger la Diète jusqu'à ce tems-là. Ainsi les conférences sur cet objet sont interrompues, & les réglemens pour la forme de Gouvernement ne sont pas faits non-plus, comme demandant beaucoup de tems.

Dans ces circonstances les Confédérés, qui sont en Pays étranger, ont de nouveau publié un Manifeste, dans lequel ils déclarent nul & illégal tout ce qui a été fait par la Confédération de Varsovie, sous le nom de Confédération Générale de la Couronne & de Lithuanie.

La plus grande partie des troupes Russes for-

rent enfin de la *Pologne*, sous les ordres de leur Général Bibikow, qui les conduit à l'Armée du Général Romanzow, pour la remettre d'un très-fâcheux échec qu'elle a essuyé des Turcs à l'affaire de *Silistrie*, & qui l'a contrainte de repasser le *Danube*, en assez mauvais état. Un pareil nombre de troupes Prussiennes doivent occuper pour les Russes les postes qu'ils abandonnent. On assure que c'est en exécution de l'article d'un Traité conclu entre ces deux Puissances.

Quant à la Ville de *Dantzic*, elle est entrée avec la Cour de *Berlin* dans une négociation que l'on croit fort avancée : elle voudroit faire un accord général pour la liberté de son Port pour le Commerce de la *Pologne* & pour les Biens ecclésiastiques situés dans son Territoire, mais il est douteux si cette proposition sera acceptée. La Cour de *Berlin* a de son côté demandé trois cens mille écus par an du Magistrat de *Dantzic* pour la jouissance de ce Port, & s'il n'y accède point, il sera placé dans la Chambre ou l'on paye les droits d'ancre des Caissiers Prussiens, qui retiendront les deux tiers de la recette pour le Roi leur Maître. Mais on espère que ce différend sera terminé à la satisfaction des deux Partis.

Avant de rapporter quelque chose des Armées Russe & Ottomane, nous disons que la Commission, établie pour juger ceux qui ont attenté à la vie du Roi de Pologne, a prononcé le 9. Août leur Sentence de mort, à l'exception du nommé Kuzma ou Kofinski, qui doit avoir la vie sauve, pour avoir sauvé la vie du Roi, quoiqu'il eut été compris dans la trame de ses assassins. Sa Majesté auroit désiré que l'on pardonnât à tous : Elle l'a bien témoigné dans un

Discours touchant & pathétique qu'Elle fit en leur faveur le 2. du mois d'Août, au moment qu'on les amena en sa présence dans la Salle des Sénateurs, pour les y faire subir un nouvel interrogatoire. Les motifs que ce Souverain y développa n'ont pû partir que d'une ame grande, sensible & généreuse. *A une époque, dit-il, où la République étoit dans la plus grande confusion, la Généralité de la Confédération avoit cru être revêtue du pouvoir suprême & législatif : les complices du projet formé contre ma Personne s'étoient regardés comme Soldats au service de la Confédération, & pour cette raison ils avoient cru qu'il étoit de leur devoir d'obéir à leurs Supérieurs : ainsi leur crime ne provient que d'une erreur, & une erreur ne doit pas être punie du supplice dû à une méchanceté préméditée.* Trop heureux, conclut-il ce Discours, de pouvoir dire au Juge Suprême, en quittant ce monde : *Pardonnez moi mes offenses, comme je les ai pardonnées à mes ennemis.* En sortant de la Salle, le Roi recommanda aux Evêques de faire leurs efforts pour satisfaire à ses desirs. On voit ce Discours imprimé : il est très-long, puisqu'il contient sept feüilles d'impression *in folio*. Toutes les circonstances du cas s'y trouvent détaillées, & toutes tendent à excuser les assassins. mais ce même Discours a trouvé plusieurs personnes qui l'ont fort censuré. La critique se répand pattout, soit juste, soit déplacée. On peut bien mettre dans cette dernière classe celle qui paroît contre le Discours du Roi.

### D U D A N U B E.

Ce que les derniers feüillets de notre Journal du mois passé ont rapporté des opérations des

deux Armées Turque & Russe bataillane vers les rives du *Danube* jusqu'au 7. Juillet, se trouve confirmé, à l'exception de la juste perte que les Russes y ont faite avant & pendant le tems qu'ils ont été contraints de repasser le *Danube* après leur tentative manquée sur la Ville de *Silistrie* en *Bulgarie*. Cette entreprise, quoiqu'assez bien concertée, leur a couté plus de dix mille hommes, tant dans les attaques qu'ils y ont faites inutilement que dans leur retraite de devant cette Place, en se défendant contre l'impétuosité de leurs ennemis, animés de leur triomphe & acharnés contre-eux. Soixante pièces de canon avec beaucoup de bagages sont tombées entre les mains des Turcs, qui de leur victoire & de leurs dispositions réglées par mains de Maîtres ferment à présent toutes les bouches du *Danube*; ce qui pourra empêcher le Général Romanzow à recevoir des vivres de l'*Ukraine*. Cependant les Russes, de retour à *Bucharest*, y ont chanté le *Te Deum* en action de graces de leur retraite & d'avoir repassé le *Danube* sans une déroute plus grande que celle ou ils se seroient trouvés, si le Grand-Vizir, qui avoit l'ordre de se tenir sur la défense & de ne jamais attaquer, les eût poursuivis plus loin dans leur fuite.

Mais de cet échec & d'autres pour les Russes, tous les avis qu'on reçoit touchant leur Armée, assûrent qu'elle s'est trouvée en si mauvais état après avoir repassé le *Danube*, qu'il lui sera probablement très-difficile de continuer les opérations qu'elle avoit formées pour le reste de cette campagne, à moins que les Corps de troupes qui lui viennent de la *Pologne*, commandés par le Général Bibikow, ne l'aident à se relever de ses coups, ou à faire une diversion.

en *Crimée*. Mais on a des avis de cette Presqu'Isle, qui portent • que les Cosaques Russes rebelles & les Tartares, ont formellement violé le serment de foi & hommage qu'ils avoient prêté à l'Impératrice de Russie, & que d'eux-mêmes ils se sont incorporés dans les Régimens Turcs; de sorte que la Porte Ottomane seroit rentrée en possession de presque toute la *Crimée*, si ces avis étoient constatés. »

Quoiqu'il en soit, le soulèvement des Tartares qu'on croit certain, est pour la *Crimée* d'une plus grande conséquence qu'on ne le pensoit d'abord. Le Prince Dolgorucki, Général Russe, qui y marchoit avec un gros Corps, ensuite des premières nouvelles du soulèvement, y sera arrivé trop tard pour prévenir la descente que le Kan Dewlet Gueray alloit y faire avec des troupes fraîches.

**CONSTANTINOPLE.** Dès le 5. du mois de Juillet on reçut ici, de la part du Grand Vizir, la confirmation d'un avis déjà donné par le Reis-Effendi de l'Armée, que les troupes du Grand-Seigneur avoient remporté un avantage considérable sur les Russes auprès de *Silistrie*. Ses dépêches ajoutent que Numan-Pacha & Muderis Osman, Commandant de *Silistrie*, ont gagné une victoire complète sur un Corps 25000 Russes qui faisoient le siège de cette Ville; que l'ennemi y avoit perdu environ 10000 hommes, non compris 4000 prisonniers & peut-être plus, que l'on croit avoir été tous massacrés par les Janissaires; que les trophées consistent en 60 pièces de canon; que non-seulement il n'y a plus aucun Russe sur la rive droite du *Danube*, mais encore qu'il n'y a pas d'apparence que leur Armée veuille former

quelque autre entreprise durant cette campagne, ayant abandonné à celle du Grand-Vizir grand nombre de chariots chargés de bagages, de munitions, de provisions &c.

Ces avis ont fait éclater en joye tout *Constantinople*, d'où l'on sçait d'ailleurs, que dès l'ouverture de cette campagne le Grand-Seigneur avoit écrit de sa propre main une Lettre éloquente & pathétique au Grand-Vizir avec ordre de la publier dans toute l'Armée. Sa Hauteſſe y rappelle l'ancienne gloire du nom *Musulman*, les succès rapides des troupes Ottomanes, leurs conquêtes nombreuses, les traits d'héroïsme des Spahis, des Janissaires, des simples Soldats. Elle compare ces tems heureux aux malheurs de la guerre présente : elle attribue à l'insubordination, à l'indiscipline tous les revers qu'on a éprouvés ; & finit par exhorter tous les Corps de l'Armée, & principalement les Janissaires, à rétablir l'honneur de la Nation si honteusement flétri, à obir à leurs Chefs & à faire revivre dans leurs cœurs la valeur qui les distinguoit autrefois.

On a renfermé au Bagne ( lieu où l'on tient les esclaves & les prisonniers ) cent & un prisonniers Russes, qui ont été conduits à *Constantinople* le 30. Juin avec le Prince de Repnin. Il y avoit parmi eux sept Officiers qu'on avoit pris pour des Soldats & qu'on avoit traités comme tels ; mais dès qu'on a connu leur qualité, on les a transportés aux *Sept-Tours*, où l'on a disposé un appartement pour le Prince de Repnin.

Tout semble promettre à la Porte un heureux succès d'une entreprise formée de reconquérir la *Crimée*. Dewlet-Gueray, successeur de Guerim-Gueray, ci-devant Kan des Tatars, arriva

& LITT. Octob. 1773. 263

le 27. Juin à *Bujukdere*, accompagné de sept Sultans Tartares, d'un grand nombre de domestiques & de deux mille Tartares qui lui sont entièrement dévoués. Le Caïmacan (Lieutenant du Grand-Vizir) le Mufti, le Reis-Effendi (Ministre des affaires étrangères) lui ont fait une visite à *Bujukdere*, & il est venu ensuite lui-même recevoir ses dernières instructions du Grand-Seigneur & du Caïmacan. Il est parti le 24. Juin avec toute sa suite à bord des Navires de la troisième division de l'Escadre qui a d'abord été destinée pour la Mer-Noire. Il a reçu en partant le Firman du Grand-Seigneur, qui lui donne le Commandement général. On le sçait déjà arrivé en *Crimée*, d'où l'on attend avec impatience des nouvelles de l'expédition qui lui est confiée. Son troisième fils l'avoit dès-lors précédé en *Crimée*, où on le sçait actuellement arrivé & où tout se dispose à donner de la besogne aux troupes de l'Impératrice de Russie.

Il y avoit à *Varsovie* trois Officiers François, qui faisoient mine de se rendre à *Vienne*, mais qui sont allés à l'Armée du Grand-Vizir, où l'on veut compter actuellement plus de trois mille Officiers de la même Nation, la plupart du Corps du Génie & d'Artillerie.

#### R U S S I E.

Pour réparer les coups que l'Armée de *Romanzow* a soufferts dans la *Bulgarie*, & dans ses autres entreprises inutiles sur l'Armée du Grand Vizir, on presse de tous côtés les recrues dans cet Empire, afin de remplir le vuide qui se trouve actuellement dans celle de l'Impératrice, par une marche ordonnée à plusieurs nouveaux Régimens de s'y rendre le plutôt

possible. De nouveaux Vaisseaux que l'on arme à très-grands frais & qui mouillent dans les Mers du *Danmark*, doivent aussi passer encore dans l'*Archipel* pour y renforcer & augmenter la Flotte Russe, dont aucune opération ne s'est encore présentée depuis l'ouverture de cette quatrième campagne, qui porte sur quelque action de valeur tentée contre les flotilles Ottomanes dans les Echelles du *Levant*, où sont retournés cependant presque tous les Vaisseaux qui ont séjourné dans le Port de *Livourne* avec leur Commandant-Amiral, le Comte Alexis d'Orlow.

On sçait d'ailleurs que les subsistances ne sont rien moins qu'abondantes pour fournir toutes celles qui sont nécessaires à l'Armée du Comte de Romanzow, qui par ce défaut l'ont nécessité en partie de repasser le *Danube*, tandis qu'on apprend que la quantité de vivres qui viennent sans interruption à celle du Grand-Vizir est extraordinaire; & que ce Chef de l'Armée Ottomane a reçu un ordre précis du Grand Seigneur de ne risquer aucune affaire & de faire perdre ainsi à l'Impératrice une campagne qui lui couteroit seule beaucoup plus que toutes les autres depuis le commencement de la guerre: On sçait aussi que l'Escadre Turque, qui est dans la Mer Noire, a pris une telle position qu'il sera presque impossible à celle de Sa Maj. Impériale de venir l'y attaquer sans s'exposer à un grand désavantage.

Ce qui a fait encore beaucoup de peine à l'Impératrice & à toute la Cour, c'est la mort du Général Weisman tué, comme on l'a déjà marqué, & qui a été suivie des nouvelles affligeantes du peu de succès qu'ont eu ses armes dans

les expéditions qu'on se promettoit de l'Armée qui a dû repasser le *Danube* en fort mauvais état après les infructueuses attaques qu'un de ses Corps nombreux avoit faites pour gagner la grande & importante Forteresse de *Silistrie*, dont après le fatal échec qu'il y a souffert, on ne compte plus sur les moyens de pouvoir s'en emparer de cette campagne. Mais on compte à présent qu'on s'en déterminera d'autant plutôt à se prêter à ceux d'une paix à faire enfin avec la *Turquie*, sous les bons offices & la médiation de quelques grandes Puissances, telles surtout que sont les Couronnes de la Grande-Bretagne & de France qui se prêtent à ce grand objet.

Entre-tems il est beaucoup question d'une Alliance comme étant sur le point d'être conclüe entre les Cours de *Petersbourg*, de *Vienne* & de *Berlin*, & dans laquelle seroient stipulés les secours à se fournir réciproquement en cas d'attaque de la part de quelqu'autre Puissance. Ces trois Cours Contractantes doivent même déjà avoir fait inviter, si l'on dit juste, la *France*, l'*Angleterre*, la *Suède* & la République des Provinces-Unies des *Pays Bas* à accéder à cette Alliance & à donner leur garantie, afin que toute contestation concernant la *Pologne* soit ajustée par les Puissances qui y accéderaient.

Ce qu'il y a de plus assuré, c'est que la Cour de *Russie* a cédé en toute Souveraineté au *Danemarck* la partie du *Holstein* Ducal qui lui appartenoit, & qu'en conséquence il s'est formé entre ces deux Puissances une alliance offensive & défensive pour balancer celle des Cours de *France*, de *Suède* &c.

## S U E D E.

Ce Royaume n'offre rien d'intéressant pour l'étranger. La dissenterie, dont on a parlé le mois passé, gagne de plus en plus dans les Provinces situées au Nord de *Stockholm*, où elle a même commencé à se déclarer, mais elle n'infeste point les Provinces méridionales. Cette maladie est contagieuse, & elle enlève toujours beaucoup de monde, malgré les soins que prend le Gouvernement pour en arrêter le cours.

Par une ancienne Ordonnance que le Roi a renouvelée, les Bas-Officiers & Soldats qui ont bien servi l'Etat pendant une douzaine d'années, doivent être pourvus de certains emplois à leur portée dans les Collèges ou à la campagne.

Les 19. & 20. d'Août on a célébré à *Stockholm* avec joye & éclat l'anniversaire de l'événement à jamais mémorable de la révolution & du changement qui a eu lieu dans le Royaume par le pouvoir monarchique autrefois déchu & repris par le Roi, en se rendant plus absolu que n'ont été ses derniers Prédécesseurs, en ce qu'ils s'étoient rendus à l'Aristocratie. Enfin, on vient de dresser une nouvelle forme de serment qu'un chacun doit prêter en prenant possession d'un emploi quel qu'il soit. Sa Maj. l'a approuvé, & l'on en a retranché la clause qui concernoit la Souveraineté. On y reconnoit la puissance du Roi, les libertés & prérogatives des Etats selon qu'elles sont établies par la nouvelle forme de Régence.

Quant au *DANNEMARCK*, il ne s'en présente que des conjectures à faire sur les allées & venues des Couriers, qui sont très-fréquens

entre

entre cette Cour & celle de *Londres*. On peut porter ces conjectures sur une renonciation que le Roi feroit en faveur du Roi d'Angleterre des Comtés d'*Oldenborg* & de *Delmenhorst*, ainsi que de la Seigneurie de *Pinneberg*, moyenant un équivalent convenable.

On va construire à *Wardhuus*, à l'extrémité de la *Laponie*, près du *Pole* & à cinq autres endroits des Etats du Roi, des Observatoires, dans chacun desquels il y aura un Astronome pour contempler les Astres & perfectionner cette sublime Science.

Mais aux Cours qui s'allient avec la *Russie* (considéré ses succès dans les campagnes précédentes) on vient leur représenter aujourd'hui un changement subit dans ce qu'elles auroient pû s'en être proposé, la fortune montrant tout-à-coup du contraire aux vastes projets de la *Russie* d'avoir voulu étendre ses Etats au-delà de toutes bornes. Agissant par terre & par eau contre la formidable puissance de l'Empire Ottoman, elle éprouve maintenant ce que peut celle-ci en opposition à ses desseins. Pour en rapporter encore quelque chose après ce qui en est déjà dit, voici ce qui parvient à la connoissance du Public, donné de *Constantinople* sans lueur d'exagération. Le 23. Juillet la Porte reçut un Courier, expédié par *Yessed-Achmed Pacha* avec la nouvelle, qu'ayant passé le *Danube*, près de *Craiova*, il avoit attaqué un Corps considérable de Russes qu'il avoit forcé, après un combat sanglant qui avoit duré neuf heures, de prendre la fuite & d'abandonner plusieurs canons, des pontons & un grand nombre d'échelles, lesquelles paroissent destinées à surprendre *Widdin*; que *Yessed-Achmed* s'étoit déjà mis

„ en possession de tout le District de *Craiova*  
 „ & marchoit vers *Bucharest* pour s'en rendre  
 „ maître; que cette dernière Ville, suivant le  
 „ bruit qui s'en répand, avoit même été prise,  
 „ & que *Giurgewo* avoit aussi subi le même  
 „ sort. „ On peut cependant douter hardiment  
 de cette dernière nouvelle.

Le même jour (23. Juillet) des Lettres sont  
 également venues à *Constantinople* de Cara-Haf-  
 nadar Pacha, Gouverneur d'*Oczakow*, portant  
 que les Russes s'étant approchés de cette Ville,  
 dans le dessein d'en faire le siège, il avoit mar-  
 ché à leur rencontre & les avoit chassés sur les  
 bords de la Mer-Noire, fit faire sur eux un feu  
 si vif de ses Navires qui y mouilloient, tandis  
 que la garnison les poursuivoit le sabre à la  
 main, qu'il n'y eut qu'un très-petit nombre de  
 Russes qui put échapper par la fuite; que cette  
 action, qui a duré treize heures, étoit décisive;  
 qu'enfin les différens avantages remportés par  
 l'Armée du Grand-Vizir sur celle du Maréchal  
 Russe de *Romanzow*, qui a été contraint de  
 repasser le *Danube* après avoir perdu l'élite de  
 ses troupes, la Porte vouloit profiter de ces  
 circonstances en faisant, comme elle le fait vé-  
 ritablement, lever de nouveau 40000 hommes.

Si de plus on peut compter sur des Lettres  
 de *Kaminiec* de fraîche date & que nous rece-  
 vons, les Turcs ont à leur tour passé le *Danube*  
 sur trois colonnes, malgré ce qu'on pensoit  
 d'eux de se tenir constamment sur la défensive,  
 & que peu de jours après il y a eu une action gé-  
 nérale entre les deux Armées ennemies au désa-  
 vantage des Russes, qui a obligé ceux-ci de se  
 réfugier à *Jassy*, d'où leur Général en chef, pressé  
 de toutes parts, conseilloit la Paix à quelque

prix que ce fût, d'autant que l'on craignoit les Turcs en *Podolie* & en *Ukraine*. Mais la Porte, comme on le public, refuse à présent de se prêter non-seulement à toutes les conditions proposées dans les Congrès de *Foczani* & de *Bucharest*, mais encore à toutes propositions de paix, à moins que la *Russie* ne consente à rétablir la liberté & l'indépendance de la *Pologne* sur l'ancien pied, à procurer l'élection légitime d'un nouveau Roi de *Pologne*; à moins que toutes les troupes étrangères n'évacuent les États Ottomans, & que la *Russie* ne paye à la Porte cinquante millions de piastres pour la dédommager des fraix de la guerre.

Voilà bien du grand, du nouveau, & le croyant tel, il est bien certain que la *Russie* ne se prêtera à aucunes de ces conditions. D'où il est à conjecturer que les Cours de *Vienne* & de *Berlin* coopèreront par terre de concert avec celle de *Petersbourg*, à mettre la Porte dans d'autres sentimens, tandis que les Flottes Russe & Danoïse, se réunissant dans la *Méditerranée*, viendront seconder par mer les opérations des Armées combinées. On est ainsi dans l'attente de quelque dénouement à paroître dans les affaires des circonstances qui regardent les Cours de *Petersbourg* & de *Constantinople*, en même-tems que dans celles concernant la *Pologne*.

## ALLEMAGNE.

**RATISBONNE.** Le 23. Août les Ministres de la Diète s'assemblerent enfin dans leurs Collèges, & celui de *Mayence* fit dans le Collège des Electeurs cette proposition, savoir, " Que Sa Majesté Impériale ayant adressé l'année "

26 dernière deux Décrets de Commission relatifs  
 27 vement aux objets de la vifitation, de l'en-  
 28 tretien & de l'augmentation des Aſſeſſeurs de  
 29 la Chambre, & ſe perſuadant que la Diète  
 30 voudra bien procéder ſur ces objets à un  
 31 Réſultat de l'Empire, on n'avoit plus voulu  
 32 différer de mettre cette affaire en délibéra-  
 33 tion, & de recueillir au Protocolle les voix  
 34 de ceux qui avoient déjà reçu leurs inſtruc-  
 35 tions. Le Miniſtre de *Treves* ayant été ap-  
 36 pélé pour opiner, ſe réferva de le faire dans la  
 37 prochaine ſéance; ceux de *Mayence* & de *Cologne*  
 38 dirent la même choſe. Le premier qui eſt ſub-  
 39 ſtitué au Miniſtre Electoral de *Bohème* lorsqu'il  
 40 eſt abſent, fit la lecture des inſtructions de  
 41 *Bohème*, mais comme elles ſont fort étendues,  
 42 on n'en lut que les deux premières ſections, &  
 43 l'on mit fin à la ſéance.

Dans le Collège des Princes la même propo-  
 ſition fut faite par le Miniſtre Directorial de  
 l'*Autriche*, qui lut enſuite ſes inſtructions con-  
 tenant trente-fix pages, & dont la lecture con-  
 duiſit la ſéance juſqu'à trois heures. On remit  
 à la prochaine le ſoin de recueillir les voix des  
 autres Miniſtres. Elle s'eſt tenuë le 6. Août.  
 On ſaura pour un autre mois ce dont il ſ'y eſt  
 agi.

**MAYENCE.** L'Electeur ayant appris que  
 le Pape avoit ſupprimé, par une Bref des plus  
 étendus, l'Ordre de la Compagnie de Jeſus, il  
 a nommé d'abord une Commiſſion, chargée de  
 mettre le ſcellé ſur les Archives, la Bibliothèque,  
 la Sacriſtie, enſin ſur tous les effets des  
 Jéſuites, tant à *Mayence* que dans tout ſon Elec-  
 torat, & de dreſſer une liſte exacte de tous les  
 biens de ces Religieux; ce qui a d'abord été exé-

gauté. Même opération faite déjà & exécutés dans les Electorats de *Treves*, de *Cologne* & dans l'Evêché-Principauté de *Liège* comme Pays d'obédience, immédiatement après la réception du du Bref surprenant du Souverain Pontife. Opération qui s'est faite d'ailleurs à *Munich* & dans tout l'Electorat de *Baviere*, comme aussi dans tous les Pays où le Bref Pontifical a été admis. Nous en marquerons davantage à l'article d'*Italie*. Mais ce qui s'est passé jusques à présent dans l'Electorat de *Baviere* à l'égard des Jésuites, ne concerne que le temporel : L'Evêque Diocésain ne s'en est pas mêlé. Ces Peres faisoient encore sur la fin d'Août dans leurs Eglises leurs fonctions ordinaires. On ne leur a parlé à *Munich* ni de sécularisation, ni de dissolution de leurs vœux, ni enjoint de prendre l'habit de Prêtre séculier, ou autres choses semblables de force comme dans l'Etat Pontifical.

Revenons à *Mayence*. L'Electeur ayant fait faire les visites dans les Collèges des Jésuites de son Diocèse, en a ouvert de pareilles dans les Couvents des autres Religieux comme Bénédictins, Dominicains, Capucins & même dans les Eglises Collégiales. L'alarme a été plus grande pour les Jésuites, à cause de leurs tristes circonstances. Mais la consolation de ces Religieux dans l'Etat de *Mayence*, dans ceux de *Treves*, de *Cologne*, & de *Liège*, c'est l'espoir de vivre sous des Princes qui s'attendriront sur leur sort & honoreront leurs services en les regrettant.

On a publié, par ordre de Son Alt. Electorale une Loi somptuaire touchant les Juifs, qui entre dans nombre de détails & dont voici les articles principaux.

1<sup>er</sup>. Il est défendu aux Juifs de porter des

habits galonnés en or ou en argent, des vestes riches, des boutons d'or ou d'argent, des habits de velours ou de soye, ou doublés de soye, de même que des boucles à pierres.

2°. Il ne sera plus permis désormais aux Juives de se faire friser ou coëffer en cheveux, ni de porter des coëffures à la mode; mais elles pourront se servir de bonnets appellés *Bavarois*, d'étoffes riches & garnies d'une dentelle d'or ou d'argent, de la largeur de deux doigts tout au plus. Elles pourront pareillement porter de petits bonnets frisés, mais qui n'auront pas plus de trois rangs,

3°. Elles ne pourront avoir des bijoux fins ou faux, ni des colliers de dentelle noire ou blanche; mais on permettra pour les jours de leurs fêtes des colliers de grenats, dont la valeur n'excédera pas la somme de quatre florins. Les jours ouvrables elles ne pourront avoir que des colliers de corail, ou de rubans de soye ou velours.

4°. Les robes garnies de dentelles d'or ou d'argent, de dentelles blanches ou blondes, ou de fleurs leur sont interdites, ainsi que les habillemens en Amazones, les habits de voyage, les capotes de soye, les respectueuses & les manchettes à deux rangs,

5°. Elles ne porteront plus de montres d'or, ni même aucune autre espèce de montre.

6°. Elles ne pourront user de bas de soye.

7°. Les jours ouvrables elles ne seront vêtues que de robes de soie de coton ou d'indienne, & elles porteront toujours un tablier sans aucune garniture.

8°. On commencera à observer cette Loi dans trois mois à compter de la date, & tous ceux

& celles qui seront trouvés en contravention seront punis severement.

**V I E N N E.** L'éloignement de l'Empereur fait que l'on ne reçoit plus si souvent de ses nouvelles. Cependant on sçait que ce Monarque, qui arriva le 30. Juillet à *Lemberg*, en est parti le 5. Août pour aller visiter le Cordon de ses troupes; qu'il s'est avancé vers les frontières les plus éloignées du centre de la *Pologne* sur *Kaminiec & Brodt* pour y voir & tout examiner par lui-même; que le Peuple se jette par-tout en foule sur son passage, ravi de l'affabilité & de la bonté avec laquelle il reçoit les suppliques d'un chacun, qui a la satisfaction d'en être écouté. La tournée que Sa Maj. Imp. a entreprise ne laisse guères d'espérance de la revoir à *Vienne* avant le 15. ou le 16. du présent mois d'Octobre. Peu après son arrivée à *Lemberg*, Elle y a créé six Conseillers Intimes avec des appointemens à chacun de 2000 florins.

Un incendie qu'il y a eu à *Austerlitz*, y a consumé 30 maisons & 25 granges.

On apprend de *Kiel*, que la petite Ville d'*Oldenbourg* en *Wagrie*, faisant partie du *Holstein*, à quelques miles de *Kiel*, a été presqu'entièrement réduite en cendres le 15. Août.

**B E R L I N.** Le Roi, qui a fait dans le mois d'Août une nouvelle tournée en *Silésie* pour y voir l'exercice de ses troupes, en est revenu le 29. à *Potsdam*: Et quoique la saison de ces exercices & des revûes soit passée, on ne voit cependant dans tout le *Brandebourg* jusqu'à présent, depuis le matin au soir, qu'exercer des Soldats au maniement des armes, non-seulement pour dresser le grand nombre de recrûes de *Pologne*, dont on a complété & augmenté tous les Régimens,

mais aussi à cause d'un nouvel exercice introduit & qui doit s'apprendre. D'ailleurs, un changement qu'on a fait dans les baguettes à fusils, qui de coniques qu'elles étoient sont devenues cylindriques & égales, en a nécessité un autre dans les exercices & en a produit d'une nouvelle invention, tous différens de ceux qui étoient en usage auparavant. C'est à former toutes les troupes sur cette nouvelle méthode que l'on travaille maintenant sans relâche.

Auparavant l'Infanterie Prussienne tiroit cinq coups dans une minute & quelques Régimens même sept. A présent avec les nouvelles baguettes & les nouveaux exercices toutes les troupes tirent dix coups par minute. Enfin, le Roi infatigable forme un nouveau Corps d'Artillerie à cheval, qui s'augmente journellement. Il doit aller jusqu'à douze mille hommes. Les Bataillons qui en ont déjà été levés, on les exerce actuellement à *Wedding*, canton peu éloigné de *Berlin*, où l'on a tracé un Camp.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en France, en Espagne & en Portugal, depuis le mois dernier.*

**F**RANCE. Passant sur des nouvelles de la Cour & du Royaume, qui n'intéressent nullement l'étranger, nous dirons que la fameuse affaire du dépôt de l'argenterie appartenant aux Jésuites de *Rennes*, dont nous avons fait ample mention dans nos Journaux, & qui avoit été renvoyée au Parlement de *Bordeaux*, est enfin

présentement décidée. L'Evêque de *Rennes* a pleinement gagné, & son Ordonnance pour la vente de cette argenterie a été confirmée. Cette décision ne doit nullement faire plaisir à Mr. l'Evêque de *Verdun*, ni au Parlement de *Rennes*, qui avoit crû pouvoir décréter le premier de ces Prélats.

L'affaire des Céléstins dans le Royaume se terminera aussi bientôt par leur abolition, s'ils ne se soumettent aux rigueurs d'une réforme austère à laquelle on veut les astreindre, plutôt qu'à une sécularisation. On croit la chose faite d'une manière ou d'autre, suivant ce qui en a été marqué dans notre dernier Journal.

Quant aux Jésuites, quoique le Bref de leur extinction ne doive pas beaucoup les affecter en *France*, puisqu'ils n'y existent plus en Société, cependant le Clergé de ce Royaume n'a pas encore perdu de vûe ses remontrances au Roi en leur faveur, ni l'éloge qu'il a fait de leur conduite & de leur Institut lors de leurs premiers malheurs; & si l'on en croit les bruits publics, plusieurs Evêques paroissent vouloir protester contre ce Bref qui s'imprime à l'Imprimerie royale, à en appeler à un Concile, & peut-être à soutenir qu'il n'y a qu'un Concile qui puisse abolir un Institut approuvé par le Concile de *Trente*, vingt-deux Papes & une multitude de Saints. Enfin, tout est attentif sur la démarche que fera dans cette circonstance l'illustre & très-respectable Assemblée du Clergé qui, par divers de ses traits pieux, semble bien regretter une Société autrefois si utile à la Religion, & qui a produit tant de grands hommes dans tous les genres de Science & de Littérature. On veut la regretter sur-tout pour les études, car

depuis dix ans elle n'a pû être encore bien remplacée dans les Provinces. On ne feint pas de le dire hautement partout. Quelques exemples s'en rapportent de divers endroits, & un entr'autres à *Auxerre*, d'où les dernières Lettres marquent que le Principal du Collège de cette Ville où il y a tant de Jansénistes, & deux Professeurs ont été condamnés par coutumace à la marque & au carcan, pour avoir dicté à leurs Ecoliers des thèmes d'une Morale très-pernicieuse.

Enfin, on présume du Bref d'extinction de la Société Jésuitique, qu'avant d'être enrégistrée au Parlement, il sera adressé aux Evêques, si déjà il ne l'a été, d'autant que conformément aux Libertés de l'Eglise Gallicane, aucune Bulle de la Cour de *Rome* n'a force de Loi dans le Royaume de France, si les deux Puissances Ecclésiastique & Séculière n'y concourent.

Mr. le Contrôleur-Général des Finances qui s'occupe, entre-autres moyens satisfaisans, de retrancher aussi les objets superflus & inutiles, a représenté au Roi que la plûpart des Maisons royales sont inhabitées; que les dépenses qu'elles occasionnent pour leur entretien sont immenses & très-onéreuses à l'Etat, & qu'il seroit plus utile de les détruire: Sa Majesté a ordonné en conséquence qu'elles seroient démolies & que les matériaux en seroient vendus. Les Châteaux désignés pour être détruits, sont *Madrid*, *Chambord*, le vieux Château de *St. Germain*, *Meudon*, *Monceaux* & *Vincennes* où l'on ne laissera subsister que la prison d'Etat.

Voici le triste récit d'un ravage terrible des eaux, arrivé le 18. Août dernier en *Bretagne*, nous le rapportons plutôt que d'autres qui n'affectent par tant l'humanité.

Ce jour (18. Août) dans l'après-midi après une grosse pluye, il s'éleva à *Moncontour* une tempête affreuse. Le tonnerre gronda sans interruption, l'air étoit tout en feu & les eaux s'accrurent au point qu'elles rompirent la chaussée d'un moulin, situé au dessus de la Ville. Qu'on se représente un volume immense d'eau se précipitant par une chute rapide entre deux montagnes dans une gorge étroite, couverte de gros quartiers de pierres, roulant avec un fracas horrible ces lourdes masses, entraînant tout ce qui s'oppose à son passage, buissons, haïes, murs, chaussées, ponts; ravageant & couvrant de pierres, de sable & de limon les vergers, les prairies, les jardins; après un cours de plus de huit cents toises, ce torrent rassemblant toute sa violence contre un Fauxbourg situé au-dessous de la Ville, les portes brisées, les maisons inondées, plusieurs renversées de fond en comble, les habitans se sauvant avec précipitation & joignant leurs cris à ceux des autres Citoyens empressés à les secourir; & l'on n'aura qu'une image imparfaite de cet épouvantable spectacle. La chaussée de Pont-Gamp, à deux lieues de *Moncontour*, sur la grande route de *Saint Mâlo* à l'Orient, a été ouverte dans une longueur de 25 pieds; tous les moulins ont plus ou moins souffert. Cette tempête a causé les plus grands ravages dans plusieurs Paroisses voisines où les bleds n'étoient pas encore coupés. Ce malheur est d'autant plus sensible aux Cultivateurs que jamais ils n'avoient eu l'espérance d'une si belle récolte. La chaussée de la Ville de *Quintin* ayant été rompuë dans la même nuit, tout a été bouleversé dans la campagne. La cruë d'eau étoit si considérable à *Saint-Brieux* que la rivière a augmenté en certains

endroits de 15 pieds, & a enlevé une grande partie des moulins & des chauffées qui sont sur ses bords. Le pont du Légué, ceux de Goué & de St. Barthelemi sur la grande route de *Brest*, celui de Borniere sur une route voisine, ont été emportés de manière que toute communication se trouve interrompue; on voyoit rouler sur les eaux des cadavres, des meubles, des bestiaux & les moissons arrachées.

Cet ouragan a été encore plus funeste à *Chatelaudren*, petite Ville à quatre lieues au-dessus de *St. Brienc*. La force des eaux y a rompu la digue de l'étang. Dans un moment la Ville fut inondée, & les eaux monterent de cinq à six pieds dans la principale rue; mais à une heure du matin du 19, la digue de l'étang de la Mine, situé à 1200 toises au-dessus du premier, ayant été renversée, les eaux se précipiterent dans l'étang de *Chatelaudren*, & de-là dans la Ville, où elles s'éleverent à plus de dix pieds. Le choc de cette masse énorme emporta deux ponts, l'un de bois & l'autre de pierre, renversa plus de 40 maisons, engloutit la plupart de ceux qui les habitoient, hommes, femmes, enfans, & entraîna leurs cadavres, les meubles & les débris. A huit heures du matin on comptoit déjà plus de 60 noyés dans les Vallées au-dessous de la Ville. Les habitans dont les maisons n'avoient point cédé à cette premiere secoussé, se sauverent dans leurs greniers, où ils attendoient la mort à chaque Instant, ces frêles édifices ébranlés par le torrent épouvantable qui les environnoit, ne pouvant résister long-tems à sa violence. Ce qui ajoûtoit à leur désespoir, c'est que dans cette affreuse situation il étoit impossible de les secourir. La Ville elle-même n'avoit

plus aucune communication, les passages à pied étoient devenus impraticables. Les ponts de St. Barthelemi & de la Villie de *Ballin*, ainsi que ceux du Fauxbourg de Ste. Croix avoient été emportés. Le 19, les eaux baissèrent un peu ; mais il n'étoit pas possible encore de porter du secours aux habitans de la principale rue par laquelle passoit le torrent. Quelques autres maisons tomberent ce jour-là. Ce ne fut que le lendemain qu'on put évacuer celles qui étoient en danger. On comptoit alors plus de cent noyés, & la perte étoit évaluée à 500000 livres. On travailla à faire une saignée pour détourner la rivière qui avoit pris son cours par le milieu de la Ville. On croit qu'on sera obligé de démolir toutes les maisons. Le 21. on continua à travailler à la saignée, mais sans beaucoup de succès. On parvint cependant à établir une communication entre *Saint Brienc & Chateaudren*. Le Comte de Grave & l'Evêque de *Saint Brienc* se sont transportés dans cette Ville malheureuse, où ils ont fait distribuer des aumônes aux habitans & donné tous les ordres convenables pour leur procurer des vivres & les autres secours dont ils avoient besoin.

L'orage s'est fait sentir également à *Saint-Malo* & dans les environs. Les eaux y ont fait les plus grands dommages, & les espérances de la plus belle récolte ont été détruites par les débordemens. La violence du vent soulevoit la Mer à un point que les vagues jaillissoient par-dessus les murs de la Ville & la chaudière qu'on nomme le Sillon. Les flots se brisoient avec tant d'impétuosité sur les rochers, qu'au milieu du fracas & des siffemens horribles, les eaux divi-  
sées & rassemblant différentes portions de lu-

mière, sembloient produire une masse enflammée. La plupart des Navires & des Batteaux qui étoient à l'ancre ou amarrés, n'ont pû résister aux secousses & ont péri, entre-autres l'*Auguste* & la *Reine des Anges*, qui chargeoient des marchandises pour la *Rochele*. Dans le Port de *Saint-Brinc*, la *Josephe Fidèle*, cinq Barques & plusieurs Batteaux ont été très-endommagés. La Côte est couverte de débris, ce qui atteste qu'il y a eu des naufrages en Mer. Le même coup de vent a fait périr au *Havre*, à une demi lieue du Port, un Navire Anglois; deux Bâtimens François & quatre personnes d'une Galliotte Hollandoise qui fut heureusement sauvée, ainsi que le Capitaine qui la commandoit. L'Equipage des autres Bâtimens naufragés a été noyé.

Tous ces malheurs sont arrivés le 18. & le 19. du mois d'Août. Le 30. le feu prit au Fauxbourg de Saint Pierre de la Ville d'*Amiens* & y consuma huit maisons, quinze granges pleines de bled de la dernière recolte & plusieurs étables. Le vent souffloit avec violence, & tout le Bourg, qui est considérable, eut été incendié sans les prompts secours qui y furent donnés. Heureusement personne n'a péri.

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 18. Août, qui augmente de 400 livres la pension alimentaire accordée à ceux des Jésuites du Royaume qui ont soixante ans & au-dessus: c'est-à-dire, qu'au-lieu de 400 liv. ces Peres sexagenaires en ont présentement 800.

E S P A G N E.

Le Comte d'Aranda ayant pris congé du Roi & de la famille Royale, le 16. Août, il s'est mis en route le soir du même jour pour *Paris*,

où il va revêtu du caractère d'Ambassadeur d'Espagne auprès du Roi Très-Christien. Ses instructions sont d'une grande conséquence; on le présume de beaucoup d'entretiens particuliers qu'il a eus avec le Roi & de plusieurs conférences avec ses Ministres, depuis le tems qu'il a été désigné & nommé à la charge importante qu'il va remplir. La Paix qui pourroit être troublée en Europe, de la guerre en continuation de la *Russie* avec la *Turquie*, & qui a pris sa naissance des affaires de *Pologne*, entre dans ces instructions, conséquemment à la garantie des deux Couronnes donnée au système d'intégrité, présentement dérangé de cette République par les Cours qui y ont pris ou repris des Provinces en partage. Ce qui touche d'ailleurs la mesintelligence qui a régné entre le Roi & l'Infant-Duc de Parme, doit trouver son terme dans les mêmes instructions à communiquer & à suivre en tous points, de concert avec le Ministère de France. C'est-là du moins sur-quoi roulent les discours publics, & sur ce que dans peu de tems il y auroit un grand changement dans le Ministère de *Madrid*. Quoiqu'il en soit, voici ce qui seroit à rapporter en nouvelles, s'il ne s'y trouvoit pas ensuite quelque contradiction.

La Cour a ordonné, dit-on, à tous les Européens qui ne sont point Espagnols de sortir de toutes ses possessions dans l'*Amérique*, sans en excepter même les Etrangers qui sont au service de l'Espagne, dans la crainte qu'ils ne favorisent au *Chili* la révolte des Indiens, qui se sont emparés de *Acapulco*, *Coquimbo* &c. Mais les motifs de cette Ordonnance ne seroient nullement vraisemblables, s'il en étoit ce que portent des Lettres de *Madrid* du 26. Juillet dernier, d'autant

qu'elles contredifent absolument la nouvelle que nous avons donnée comme certaine, même comme confirmée, d'un foulement dans la Province de *Chili*.

Sur de faux avis on difoit auffi l'Empereur de Maroc détroné & maflacé par fon Armée. La vérité eft que ce Prince eft en pleine vie, qu'il n'y a eu aucune apparence de ce maflacre, & qu'il paroît vouloit vivre en bonne intelligence avec l'Espagne, puifque le Confül Espagnol, qui eft à *Larraché*, a obtenu de lui la liberté d'exporter par le Port de *Fedala* cent mille quintaux forts de bled, mais fous les conditions de dépofer à *Larrache* dans la maifon Confulaire 250000 piaftres fortes pour acquitter les droits; que dix Navires feulement feront chargés des cent mille quintaux, fans qu'il foit permis d'exporter le bled qu'ils n'auront pû enlever; enfin que le Roi d'Espagne fera préfent à l'Empereur de cent Maures vieux & pour 4000 piaftres de bijoux garnis de diamans, d'émeraudes & rubis. On ne parle plus du fiège de *Centa*.

On apprend en même tems que l'Empereur de Maroc accorde à la Compagnie Genoife, à la Compagnie des Juifs, ainfi qu'à plufieurs particuliers, la permiffion d'exporter auffi de *Fedala* quarante-quatre mille quintaux de bled.

Deux Frégates Espagnoles de 36 canons, commandées par Don Bernard Negrette, & quatre Chebecs aux ordres de Don Vincent Dos, mouillèrent le 22. Juillet dans le Port de *Malaga*, venant de *Carthagene* du *Levant*. Cette petite Efcadre doit refter à *Malaga* à la difpofition du Capitaine-Général de ce Département. Les quatre Chebecs ont mis à la voile le 30. du même mois & transportent aux Préfides d'*Afri-*  
que

Don Louis de Urbina, Maréchal des Camps & Armées du Roi; un Colonel & un Lieutenant-Colonel du Corps des Ingénieurs, chargés de visiter les Fortifications de ces Places & de les mettre à l'abri de toute surprise.

Le 21. du même mois de Juillet le Vaisseau de guerre la *Venus* arriva de la *Havane* à *Cadix* chargé de diverses marchandises de la *Chine*, ainsi que sept autres Bâtimens partis du même endroit avec de riches cargaisons en sucre, tabac, cuirs & autres effets. Les deux Frégates du Roi la *Sainte-Barbe* & la *Noire-Dame du Mont-Carmel*, sont aussi arrivés le 13. Août à *Cadix*, venant de *Buenos-Ayres*, d'où elles avoient fait voile le 16. Mai dernier. Elles ont apporté pour le compte du Roi & des Particuliers la valeur de 561517 écus forts en argent monoyé, travaillé & en barres, 5296 atobes de laine de vigogne, 300 atobes de tabac de Brésil & 3000 cuirs en poil.

On a publié sur la fin de Juillet à *Madrid* un Décret du Tribunal suprême de l'Inquisition, qui, entre autres Livres, défend à ceux, même qui auroient la permission de lire les Livres défendus, de lire ou retenir en quelque Langue que ce soit, l'horrible Messe de *Requiem* pour feu la Compagnie de Jesus, avec son Introit, les Oraisons, son Evangile, la Préface, le *Pater noster* &c. à cause de l'abus criminel qui y est fait des Patties qui composent le saint Sacrifice de la Messe.

Le Roi & tous les Archevêques & Evêques d'Espagne, viennent de recevoir de *Rome* le Bref de l'extinction de l'Ordre des Jésuites; ce qui ajoute à la peine qu'avoit déjà faite dans tout le Royaume l'expulsion de ces Religieux.

Il en est de même du *Portugal*, où le Bref Papal vient également de parvenir. Nous n'avons d'ailleurs rien à marquer de ce dernier Royaume, qu'aucun événement ne paroît devoir troubler, la Cour de *Lisbonne* se maintenant en bonne union avec celles de *Madrid* & de *Londres*.

## ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en Italie, depuis le mois dernier.*

*Suppression  
des Jésuites.*

**R**OME. Tout ce qui a été dit, géré, fait & rapporté jusques-ici à l'égard des Peres Jésuites dans le *Bolonois*, le *Ferrarois* & le reste de l'Etat Pontifical, & ce qui a été mis en œuvre depuis portant à peu près sur le même pied, on peut se dispenser à présent d'en faire le récit, puisque toutes ces opérations successives étoient comme les préludes de celle qui alloit porter contre ces Religieux le coup de leur extinction prochaine. Elles annonçoient visiblement que le parti de Sa Sainteté étoit pris depuis longtemps de les supprimer entièrement, mais de ne le faire qu'ensuite du consentement qu'il en auroit acquis des Puissances qui révèrent le St. Siège. L'événement, travaillé & dirigé sous le secret & sous les peines d'encourir les censures du Saint Office au cas qu'il fût revelé, est enfin arrivé.

Un Bref volumineux, qu'on date du 21. Juillet, déclare à tout l'Univers l'abolition totale de la *Compagnie de Jesus*, d'abord par un très-long préambule qui y conduit par degrés, & qui rappelle ce que les Papes ont jugé pouvoir

Faire en divers siècles quant à la dissolution & à l'extinction de quelques Ordres Religieux. Il est cependant à y remarquer que l'Aête par lequel la ci-devant Société des Jésuites est abolie, n'est qu'une Lettre Apostolique; qu'elle n'est pas une Bulle, mais seulement un Bref comme celui qui a établi une Commission pour régler les affaires Jésuitiques à l'exclusion de tout Tribunal. Il est aussi à observer que le St. Pere, par ce Bref, n'a pas indistinctement défendu à un chacun sous peine d'excommunication, réservée à lui & à ses Successeurs, de parler de la suppression des Jésuites comme certains Papiers publics l'ont d'abord annoncé; mais que sa prudence dirige seulement une excommunication contre ceux qui, à l'occasion de cette suppression, maltraiteroient verbalement ou par écrit soit un, plusieurs ou tous ceux qui ont été Membres de la Société anéantie, quoique Sa Sainteté y ordonne, en vertu de la sainte obéissance, à tous & à un chacun, Ecclésiastiques, Réguliers & Séculiers de quelque rang & condition qu'ils soient, & spécialement à ceux qui ont été jusques-ici de la Compagnie de Jesus, de combattre verbalement ou par écrit une telle suppression, ou ses motifs &c.

Voici, dans le sens naturel & suivi, le commencement du préambule traduit, du Bref de cette suppression.

CLEMENT XIV. Pape &c.

**J**ESUS-CHRIST notre Seigneur & Rédempteur, prédit par le Prophète comme le Prince de la Paix, se fit annoncer sous ce titre aux Bergers par le ministère des Anges dès qu'il vint dans ce monde : ce qu'il donna lui-même

plusieurs fois à connoître à ses Disciples, avant que de monter au Ciel. Ayant ainsi tout reconcilié avec Dieu son Pere, & pacifié par son Sang répandu sur la Croix tout ce qui est aux Cieux & en Terre, il confia aussi à ses Apôtres le ministère & la parole de réconciliation, afin que faisant les fonctions de Jesus-Christ, qui n'est pas le Dieu de la dissention, mais celui de la paix & de la charité, ils annonçassent cette paix à tout l'Univers & s'employassent avec zèle à faire concevoir à ceux qui sont régénérés en Jesus-Christ la nécessité de conserver l'unité d'esprit sous le lien de la paix, d'autant qu'ils ne font qu'un même corps & un même esprit, ayant la même espérance, la même vocation, à laquelle on ne parvient point, comme le dit St. Grégoire le Grand, si on n'y court pas en esprit d'union avec le prochain.

C'est ce Ministère & cette parole de réconciliation que Nous avons reçus d'une manière toute particulière & surnaturelle, dès que Nous avons été élevés, sans aucun mérite de notre part, sur la Chaire de Saint Pierre. Nous nous sommes rappelés ces devoirs, Nous les avons eu jour & nuit devant les yeux. Ils sont profondément gravés dans notre cœur & Nous avons fait tous nos efforts pour y satisfaire, implorant sans cesse à cet effet l'assistance de Dieu pour qu'il daignât inspirer des pensées & des conseils de Paix à Nous & à tout le Troupeau du Seigneur & Nous ouvrir la route la plus sûre pour y parvenir. D'ailleurs, pleinement convaincus que Nous avons été établis par la volonté Divine sur les Nations & les Royaumes pour arracher, détruire, disperser, dissiper, bâtir & planter dans l'intention de cultiver la vigne du Seigneur & de soutenir

L'édifice de la Religion Chrétienne, dont Jésus-Christ est la pierre angulaire; conséquemment Nous avons toujours eu la pensée & été dans la ferme résolution que, comme pour le repos & la tranquillité de la Chrétienté Nous ne pouvions rien négliger de ce qui étoit propre à planter & à édifier; ainsi lorsque le lien d'une charité mutuelle l'exigeoit, Nous devions être disposés & à arracher & détruire même les choses qui Nous seroient les plus agréables, & dont le sacrifice couteroit fort à notre cœur, fallût-il en conserver le regret & l'affliction.

Il n'est pas douteux que parmi les choses qui contribuent le plus à procurer le bien & le bonheur de la République Catholique, les Ordres Religieux tiennent presque le premier rang, & que, dans tous les siècles ils ont été le soutien & l'ornement de l'Eglise universelle de Jésus Christ, qui en a retiré les plus grands avantages. C'est pourquoi le Siège Apostolique les a non seulement approuvés & protégés, mais les a aussi comblés de plusieurs grâces, exemptions, privilèges & pouvoirs, afin qu'ils en fussent plus excités & animés à cultiver la piété & la religion, à bien diriger les mœurs des Peuples par leurs discours & leurs exemples, & à conserver l'unité de la Foi parmi les Fidèles. Mais lorsque la chose en est venue au point, ou que le Peuple Chrétien ne retireroit plus de quelques Ordres réguliers ces fruits aussi abondans & ces avantages si désirés qu'ils devoient procurer par leur institution, ou que ces Ordres ont paru plutôt nuisibles & plus propres à troubler la tranquillité des Peuples qu'à la maintenir; alors le même Siège Apostolique, qui avoit donné ses soins à les établir & y avoit interposé son autorité, n'a point balancé, ou

*les consolider par de nouveaux réglemens, ou à les rappeler à leur discipline primitive, ou bien même à les dissoudre & à les détruire.*

Nous continuerons le mois prochain & les suivans à y insérer le reste de ce préambule & le Bref même jusqu'à sa fin. Mais l'ordre qui accompagnoit la Lettre circulaire adressée par la Congrégation particulière à tous les Evêques, pour leur annoncer le Bref d'extinction de la Compagnie de Jesus, est trop remarquable pour ne point la rapporter aussi d'abord par la traduction qu'en voici du Latin.

TRE'S-ILLUSTRE & RE'VE'REND SEIGNEUR,  
MON FRERE,

**P***AR l'exemplaire ci-joint des Lettres Apostoliques, en forme de Bref, sous la date du 21. Juillet, Votre Grandeur saura la suppression & l'extinction de la Congrégation des Réguliers, long tems appelée Société de Jesus, faite pour de justes raisons par le Saint Pere CLEMENT XIV, & comment Sa Sainteté désire qu'elle soit exécutée dans tout l'Univers. Mais, comme pour en rendre l'exécution plus complete, Elle a dénommé une Congrégation particulière, composée des Cardinaux Corsini, Marefoschi, Caraffa, Zelada & Casali, ainsi que des Prélats Macedonio & Alfani, revêtus à cet effet des plus grands pouvoirs, comme il conste par d'autres Lettres en forme de Bref, datées du 6. du mois eourant, dont vous trouverez pareillement ici joint un exemplaire imprimé: La même Congrégation particulière, d'après un ordre du Pape, a ordonné que ces Lettres vous fussent adressées, afin que chaque Maison, ou Collège & dans quelque endroit de votre Diocèse, où il se trouvera des Individus*

*De ladite Société supprimée, Votre Grandeur leur annonce, publie & intime à tous rassemblés, ou dans chaque Maison, les mêmes Lettres Apostoliques de suppression, ainsi que celle de la Congrégation particulière députée à cet effet; qu'elle les oblige à en exécuter le contenu; qu'elle prenne possession, au nom du Saint Siège, de chaque Maison, de leurs effets, droits & appartenances, ou autres choses, & les conserve pour des usages à désigner par Sa Sainteté, en faisant tout pour éloigner les susdits Individus de la Société supprimée; qu'elle fasse tout ce qui est contenu dans ces mêmes Lettres relativement à cette suppression, & qu'elle informe la même Congrégation particulière de ce qui aura été exécuté. Ainsi comptant sur votre exactitude, Nous vous souhaitons toutes sortes de prospérités de la part du Seigneur.*

De Votre Grandeur &c.

ROME le 18. Août 1773.

Le Bref, dont il est question, portant extinction de la Compagnie de Jesus, a eu d'abord son accomplissement dans Rome. Plusieurs Membres de cette Société en sont partis peu après sa publication. Il y en a qui demeurent hors des Collèges & Maisons qui leur appartiennent ci devant, mais les infirmes & peu d'autres y étoient encore dans les derniers jours du mois d'Août, ainsi que le R. Pere Ricci leur Général, avec les Assistans d'Italie, d'Allemagne & de Pologne. Le premier est au Collège Anglois & les autres au Collège Germanique. La pension à assigner aux Individus, ne sera réglée que lorsqu'on aura dressé la balance de l'état économique des revenus & charges des Collèges. La Congrégation particulière, que le Pape avoit

nommée dès le 13. Août, y procéde avec pleine juridiction sur tous les biens meubles & immeubles de la Société, en quelque manière qu'ils lui appartinissent. Les Cardinaux qui la composent ont fait publier & afficher en conséquence le 26. du même mois, un Edic. de trois pages concernant cet article qu'ils ont fort à cœur, & défendant à qui que ce soit, dans l'Etat Ecclésiastique, de former ou faire valoir aucune prétention sur les biens des Jésuites, sans en avoir prévenu la Congrégation, comme étant le seul & unique Tribunal compétant pour en connoître; menaçant de l'excommunication *ipso facto* & autres peines arbitraires & très-graves, quiconque aura distrait, soustrait, recelé quelques-uns des effets ci devant appartenans aux Jésuites; comprenant sous la même menace tous ceux qui auroient connoissance de ces sortes de soustractions, & qui dans l'espace de huit jours ne les auroient pas dénommées au Prélat Albani, Assesseur de ce Tribunal, qui a le pouvoir spécial de juger dans tous ces cas, & même sur le témoignage d'un seul (d'ailleurs d'une bonne réputation) adhérant enfin aux résolutions supérieures du 21. Juillet, & défenses faites, sous peine d'excommunication réservée au Pape, à quiconque osera injurier verbalement ou par écrit l'un des Individus de la Société éteinte, &c.

Par un Billet de Mr. Macedonio & en vertu de la faculté accordée à la Congrégation particulière, le Prélat Alfani & l'Avocat Andreotti sont nommés Juges particuliers de toutes les affaires Jésuitiques. Par un autre Billet du même Macedonio on a fait savoir à Mr. Cataffa di Colombrano, Secrétaire de la visite du Sémi-

naire Romain, ainsi qu'à Mr. Sarfale, également Secrétaire de la visite du Collège Hibernois, que toutes les affaires de ces deux Maisons étoient évoquées à la Congrégation des Cardinaux & Prélats, députés par le Bref Apostolique pour juger des affaires de la Compagnie supprimée. Quant à présent les Vice-Recteurs sont pour le Collège Germanique & Hongrois l'Abbé Brunati; pour le Collège Anglois l'Abbé Giovanoucci; pour le Collège Ecoffois Don Vincent Massa; pour le Collège Maronite l'Abbé Valenti; pour le Collège Grec Mr. Radovani, Archevêque de Durazzo; pour l'Hospice des Portugais au-delà du *Tibre* le Chanoine Schiardi.

Dans ces circonstances de la publication & de l'exécution dans *Rome* & dans tout l'Etat Ecclésiastique, du Bref émané de la suppression des Jésuites, le St. Pere s'est tenu comme renfermé, & s'y tenoit encore dans les premiers jours de Septembre; ce qui a d'autant plus surpris, que depuis la publication de ce Bref, quoiqu'il ait fini une cure des eaux, il ait fait savoir que son intention étoit encore de la prolonger. Aussi continuoît-il également de ne voir personne, de ne recevoir à son audience ni les Ministres étrangers, ni ses propres Ministres depuis plus de trois semaines, & il y avoit bien un mois que le Cardinal Secrétaire d'Etat, (qui n'a été appelé dans aucune des affaires qui se sont traitées depuis quelque-tems) ait pu l'approcher ou le voir.

Ensuite des mêmes circonstances, dont nous faisons mention, les détachemens de Soldats qui furent mis d'abord dans les Collèges & Maisons des Jésuites de *Rome*, les gardoient

encore dans les premiers jours de Septembre. La sortie comme l'entrée en demeuroient défendues à qui que ce fût. On avoit préalablement accordé trois jours de tems à chaque Individu Jésuite pour déclarer s'ils vouloient vivre ensemble dans une maison, mais sous le gouvernement de quelque Prêtre Séculier & inhabiles à toute fonction du Ministère Apostolique, si-non à la célébration de la Messe, où s'ils préféreroient de rentrer dans le siècle; auquel cas il seroit libre aux Evêques de les employer. Ce dernier parti leur a paru préférable : mais on ignoroit jusques-là celui que prendroit le Pere Général, qui étoit toujours dans le Collège Anglois, où il avoit demandé d'être transporté & où il étoit gardé à vûe par des sentinelles, quoique traité assez décemment en tout le reste par le Cardinal Corsini qui en a la surintendance. A ce sujet on croit que ce Pere n'aura pas la permission de sortir de Rome, & qu'il y sera veillé, observé & gardé comme en ôtage. Quoiqu'il en soit, le Pape, malgré son Bref en extinction de la ci-devant Compagnie de Jesus; rémoigne lui-même un grand désir de retenir dans Rome plusieurs des plus habiles Sujets que cette Compagnie y avoit, & entre-autres le Pere Lefavre, grand Théologien, ainsi que le Pere Lazzari, célèbre dans la République des Lettres, que Sa Sainteté a déjà déclaré Examineur des Evêques. Le Pere Lazzari, qu'on appelle présentement l'Abbé Lazzari, avoit exercé également cet emploi pendant qu'il étoit Jésuite, & celui de Consulteur de la Congrégation de l'*Index*.

Jacques Andres, Espagnol, ci-devant Assis-  
sant & Procureur des Jésuites de sa Nation à

*Rome*, a déclaré, par l'Acte d'abandon de sa résidence à la Maison Professe, & conigné un Calice d'argent doré, d'un travail singulier, garni de bijoux, avec la Patene, les burettes & la sonnette de même travail, pour l'usage de la Messe, sur le bracelet duquel on voit un magnifique brillant du prix d'environ 10000 écus. Cet Ex-Jésuite a assuré qu'il l'a reçu de ses Provinces pour en faire un présent au Souverain Pontife.

T O S C A N E.

En divers Etats d'*Italie* le Bref de suppression des Jésuites a eu ses suites. A *Florence* le Grand Duc de Toscane a témoigné y être fort sensible, mais que l'Impératrice son auguste Mere y ayant consenti, il s'y déterminoit également. En conséquence Son Altesse Royale ayant autorisé le Magistrat suprême à prendre possession des biens des Jésuites, deux Chanceliers de ce Magistrat se sont transportés le 30. Août à cet effet, l'un au Collège de *San-Giovannino* & l'autre au Noviciat, y ont dressé chacun un inventaire de tous les biens meubles & immeubles qui se trouvoient dans ces Maisons, & pris le nom, l'âge, la Patrie des Religieux; des économes y ont été nommés ensuite par le Souverain, qui a fait payer à chacun de ces Peres 20 scudis pour les aider à s'habiller en Prêtres séculiers, en attendant qu'on eut réglé leurs pension. La même opération s'est faite à *Livourne*, & en d'autres Places du Grand-Duché où il y avoit des Jésuites. Ces Religieux continuent cependant de célébrer la Messe dans leurs Eglises, mais n'y font point d'autres fonctions du saint Ministère.

Dans les Pays de la Domination de Sa Maj. l'Impératrice-Reine en *Italie*, & dans tous ses

vastes Pays en *Allemagne*, en *Hongrie* & dans les *Pays-Bas*, les mêmes opérations sont faites partout, conséquemment au Bref de suppression de la Compagnie de Jésus.

Nous n'avons point encore l'avis que ces opérations aient eu lieu dans les Etats de *Genes*, de *Venise*, en *Piemont*, en *Savoie*, en Sardaigne, ni dans les parties de la République de *Pologne* où il y a plusieurs Maisons de Jésuites, qui sont tombées dans le partage qui s'y est fait.

Au reste, nous nous réservons de rapporter le mois prochain ce qui paroîtra de plus sur le cas des Jésuites abolis, pour passer à quelques nouvelles que voici.

Au Territoire de *Siene* dans les *Maremmes*, à quelque distance de *Campanarico*, le Sérénissime Grand-Duc de Toscane fait construire une nouvelle Ville, qui portera le nom de *Leopoldopoli*. Ce Prince a formé ce projet d'après la connoissance qu'il a prise lui-même de différentes Provinces de la *Toscane*.

L'Impératrice-Reine Apostolique ayant considéré le peu de revenus & la décadence des deux Eglises Episcopales de *Sirmich* en *Esclavonie* & *Sarraïco* en *Bosnie*, qui étoient ci-devant sous la domination des Turcs & qui sont rentrées sous la puissance de la Maison d'Autriche au commencement de ce siècle, a demandé au Pape & obtenu la réunion de ces deux Evêchés en un seul; de façon qu'il pourra soutenir la dignité du Chef avec un Clergé honorable pour la Cathédrale.

#### P A R M E.

On peut autant qu'annoncer le parfait rétablissement de la bonne intelligence entre cette Cour & celles de *Madrid* & de *Vienne* qu'un

incident, dont on a parlé en son tems, avoit un peu altérée, puisqu'on apprend qu'un Courier qui avoit été expédié de *Parme* à *Vienne*, pour y porter la nouvelle des heureuses couches de Madame l'Archiduchesse Infante, en est revenu avec une Lettre que l'Impératrice-Reine a écrite de sa main dans les termes les plus tendres & les plus affectueux; & comme Sa Maj. Imp. & R. Apost. avoit suspendu depuis plusieurs mois toute correspondance de Lettres avec la Sérénissime Archiduchesse sa Fille, la Cour de *Parme* a conçu de cette réponse les plus fortes espérances qu'une telle circonstance peut tout ou du moins beaucoup contribuer à sa réconciliation avec celle d'*Espagne* & les autres de la Maison de Bourbon. Le Marquis de Llano, à l'occasion duquel les broüilleries étoient survenues, n'attend plus que les derniers ordres du Roi Catholique pour retourner à *Madrid*. D'ailleurs, dès le 29. Juillet il arriva au Château de *Colorno* un Courier extraordinaire d'*Espagne*, qui a aussi apporté une Lettre du Roi pour Son Alt. Royale le Duc de *Parme*, & l'Ordre de la Toison d'or pour le Prince nouveau né, dont Sa Maj. Catholique l'a nommé Chevalier dès qu'Elle a reçu la nouvelle de sa naissance. Les Lettres reçues du Roi de France au sujet de la même naissance sont aussi pleines de sentimens de tendresse de ce Monarque pour en féliciter le Duc & la Duchesse : Celles du Roi des *Deux-Siciles* le sont également, & elles ont été accompagnées du Cordon de l'Ordre de *S. Janvier* pour le Prince nouveau né.

De *MILAN*, on apprend que l'Impératrice-Reine a aboli tous les profits & revenus casuels du Sénat & du Magistrat Caméral, & a

augmenté les appointemens annuels de chaque Membre, afin qu'aucun n'y soit intéressé. Par ce moyen les revenus en question sont présentement perçus au profit de la Chambre royale.

De *NAPLES*, les principaux avis sont que le Roi s'occupe sérieusement à mettre sa Marine sur le meilleur pied, & qu'à cet effet on le voit souvent monter à bord de ses Galiotes, autant pour exercer ses troupes, que pour son propre divertissement.

De *TURIN*, on apprend que le Comte de Viri qui en est parti, est allé relever à *Paris* le Comte de la Marmora en qualité d'Ambassadeur ordinaire du Roi de Sardaigne auprès de Sa Maj. Très-Christienne; & que Sa Maj. Sarde a nommé au poste de premier Officier du Département des affaires étrangères, Mr. Vuy qui étoit Secrétaire d'Etat dans le même Département.

Par une Tartane Françoisse venant de *Tunis* à *Genes*, on a appris qu'outre sept Galiotes & une demie Galère Tunisienne, qui sont déjà en courte depuis quelque tems, il en est sorti trois autres, & qu'on armoit aussi à *Biserte* quatre gros Bâtimens pour le même effet. Sur cet avis le Gouvernement de *Genes* a fait préparer les quatre Galères, & elles partiront au premier vent favorable pour aller chercher les Barbaresques qui infestent les Mers de l'Etat.



ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en Angleterre, depuis le mois dernier.*

**A**NGLETERRE. On tient toujours de fréquens Conseils à la Cour. Les affaires générales où se trouvent bien des Cours dans la conjoncture présente de la guerre des Turcs & des circonstances de la Pologne, y entrent très-souvent. Par rapport au différend qui subsiste entre la Cour de Berlin & la Ville de Dantzic, voici ce qui s'en dit & se rapporte à Londres. “ Notre Cour offrit dès le commencement “ sa médiation, que la Ville de Dantzic accep- “ ta avec empressement & reconnoissance. La “ Cour de Russie offrit ensuite de prendre sur “ elle cette médiation, à condition que les “ droits de la Ville resteroient sur le pied qu’ils “ étoient, & que l’on conserveroit à la Ville la “ libre navigation de la Vistule en payant cer- “ taine redevance au Roi de Prusse, la Russie “ s’engageant que cette redevance ne seroit plus “ exorbitante. Sur ces assurances notre Cour “ conseilla à la Ville de Dantzic d’accepter la “ médiation offerte par la Russie, & la Ville “ résolut aussi-tôt de suivre ce conseil, d’autant “ plus que la Russie avoit garanti à la Ville ses “ anciennes prétentions. Cependant, contre “ toute attente, la Russie déclara que la Souve- “ raineté du Port appartenoit au Roi de Prusse, “ ajoutant que la Cour de Londres étoit du “

20 même sentiment. Il n'est donc pas étonnant  
 21 que la Ville refuse de se conformer aux ré-  
 22 quisitions du Roi de Prusse, & que la géné-  
 23 rosité demande seulement trois cinquièmes  
 24 du produit du Port, puisque la Ville doit  
 25 subvenir aux fraix de son entretien. A cette  
 26 demande de trois cinquièmes le Roi de Prusse  
 27 a ajoûté un autre article, qui est *que tous les*  
 28 *Navires & Bâtimens frétés pour son compte*  
 29 *ne payeront aucun droit ou péage à la Ville,*  
 30 *mais qu'ils seront seulement munis de Passeport*  
 31 *de Sa Maj. Prussienne. „*

De cette matiere politique tombant sur des  
 autres, on doit résoudre, comme on le prétend,  
 tous les Actes portés contre la Compagnie des  
*Indes* & leur donner une nouvelle forme, ainsi  
 qu'aux autres Loix dressées pour l'intérieur de  
 la *Grande-Bretagne*, comme étant mal conçues  
 & d'une exécution très-difficile. On ajoûte sur-  
 tout que le systême de Neutralité adopté par  
 l'*Angleterre*, par rapport à la guerre entre la  
*Russie* & la *Porte*; ainsi qu'aux affaires de la  
*Pologne*, est contre toute politique & tire à  
 conséquence pour le Commerce de la Nation  
 qui en doit souffrir considérablement. Quant à  
 ce dernier objet, on prétend entrevoir que le  
 partage de la *Pologne* entre trois grandes Puissan-  
 ces, augmentera la valeur de bien des articles  
 nécessaires à la Marine Angloise, qu'on tire par  
 le moyen du Port de *Dantzic*; que l'ancantif-  
 sement de l'Empire Ottoman nuïtoit essentielle-  
 ment au Commerce Britannique, puisque ses  
 envois en *Turquie* & au *Levant* consistent actuel-  
 lement en marchandises & manufactures de ce  
 Royaume, & qu'on en tire des drogues, des  
 matériaux & autres articles de premiere nécessité  
 pour

Pour les manufactures. A ceci on ajoute encore que si les dernières conditions de la *Russie* avoient été accordées par la *Porte*, elles auroient sensiblement affecté le Commerce Anglois dans l'intérieur de la *Pologne*, la *Lithuanie* & quelques Pays des environs d'où l'on recevoit par la *Mer Baltique* beaucoup d'articles, que d'autres Puissances rivales de l'*Angleterre* en tiroient par une voie plus directe & moins dispendieuse ; enfin que si ce plan ambitieux eut été consommé, le commerce au *Levant* & dans la *Mer Baltique* eût été ruiné, la Nation eût ressenti une secousse dont elle n'auroit pu se relever pendant plusieurs siècles.

D'un autre point de politique roulant sur les funestes effets qui doivent résulter de l'accumulation des dettes publiques (après les avoir évaluées à cent-trente millions de livres Sterling, & les intérêts annuels à quatre millions sept cens mille) on tire la conclusion suivante, & l'on dit : " C'est de-là que provient la déca-  
 dence de nos manufactures, le prix excessif  
 de tout ce qui est nécessaire à la vie, & le  
 transport qu'on en fait à l'étranger, & par-  
 dessus tout la disgrâce & la ruine dont nous  
 sommes menacés à titre de Nation liée néces-  
 sairement avec d'autres Puissances par des  
 guerres, des négociations & des traités, desti-  
 née à maintenir l'équilibre du pouvoir en  
 Europe, dont nous faisons gloire d'être les  
 arbitres. Cependant nous tombons de jour en  
 jour dans l'anéantissement ; & les suites fu-  
 nestes de nos dettes publiques font remar-  
 quer qu'elles s'accumulent surtout en tems  
 de guerre, si nous continuons le système rui-  
 neux d'emprunter pour subvenir aux dépenses "

» annuelles. On propose ensuite par ce traité de lever sur le Peuple de nouveaux impôts, afin de fournir aux dépenses de chaque année sans emprunt, & qu'il soit ordonné que chaque Province du Royaume ait à fournir un Vaisseau de guerre d'une grandeur proportionnée.

On ne parle plus de la négociation du Colonel Morrison, Ambassadeur du Grand Mogol à la Cour de *Londres*, dont nous avons fait mention le mois passé. On dit cependant qu'elle a fait l'objet de plusieurs Conseils d'Etat, & que cette affaire est trop importante pour être négligée. Mais un Négociant Juif, qui étoit aussi venu à *Londres* chargé d'une commission de l'Empereur de Maroc, en est parti sans avoir réussi dans son dessein. Sa commission n'avoit rien de fort avantageux pour être adopté par la Couronne de la Grande-Bretagne.

Les Lettres, dont il a été beaucoup rapporté dans notre dernier Journal, du Gouverneur Hutchinson & du Sous-Gouverneur Olivier, ont été reconnues écrites par eux-mêmes, & elles ont opéré une union parfaite dans les Colonies de l'*Amerique*, qui attribuent aux intrigues de quelques-uns de leurs Citoyens toutes les rigueurs qu'elles ont éprouvées de la part du Parlement. La Cour est cependant assez mécontente de la conduite de l'Assemblée Provinciale de la *Nouvelle-Angleterre* envers son Gouverneur. Le Roi l'a rappelé & en a nommé un autre à sa place, afin de le soustraire aux effets du ressentiment des Américains, parce que la Chambre des Communes de cette Assemblée-là avoit agréé une Requête à présenter à Sa Majesté, par laquelle elle la prioit de vouloir destituer Mrs. Hutchinson & Olivier de leurs emplois de Gouverneurs

& de Sous-Gouverneur de la Province, & que cette Requête avoit passé à la pluralité de 82 voix contre 12. Ce mécontentement de la Cour est d'autant plus fondé qu'après qu'on eut examiné les Lettres des deux Officiers, qui ont tant offensé la Province de la *Nouvelle-Angleterre*, on n'y a rien trouvé de repréhensible, ni qui fût capable d'exciter la haine & l'indignation de l'Assemblée contre-eux. Aussi croit-on que si les Américains continuent de traverser les desseins du Gouvernement, on supprimera les gratifications qu'on accorde à l'introduction de leurs manufactures & de leurs dentées dans la *Grande-Bretagne*. Mais il n'en faudroit pas davantage pour exciter des plaintes, même de nouveaux troubles dans cette Province de l'*Amérique* & en d'autres; car les dépêches qu'on a reçues à *Londres* le 3. Septembre des Colonies Angloises de ces Pays, ont donné beaucoup d'occupation aux Ministres d'Etat, parce qu'il en est que toutes les assemblées des autres Colonies ont approuvé les résolutions prises par celle de *Boston*, Capitale de la *Nouvelle-Angleterre*, touchant les Lettres du Gouverneur & du Sous-Gouverneur de cette Province, même qu'elles ont résolu d'adopter tout ce que cette dernière a arrêté ou arrêtera ci-après pour maintenir la liberté & les privilèges des Colonies.

En parlant des troubles de l'*Amérique*, il y en a aussi dans la Mere-Patrie depuis long-tems, & ils continuent, du moins en plaintes publiques de la conduite du Parlement de *Londres* par rapport à la Compagnie des *Indes*, & de ce qu'il traite les Législateurs avec une indécence qui paroît injuste & punissable, quand même ces Législateurs auroient enfreint les droits de

la Compagnie. On se récrie que la bonne foi de la Nation a été méprisée & sacrifiée; que le Public ne pourra plus se fier au Parlement; & que par le Bill, dont on a fait récit, & qui tend à mieux régler les affaires de la Compagnie des *Indes*, on a anéanti formellement les Octrois accordés à toutes les Communautés du Royaume. Mais, par une révision exacte des affaires de la Compagnie pendant les six derniers mois, savoir Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet & Août de cette année 1773, on a trouvé que le gros dividende a enrichi quelques particuliers; ce qui a excité l'attention du Ministère.

Dans une assemblée générale de la Compagnie des *Indes*, tenuë le 23. Août, il a été résolu de n'envoyer cette année que douze Vaisseaux pour son commerce à l'*Inde* & à la *Chine*. Cette Compagnie a tenu le 5. Septembre une nouvelle assemblée générale, où il fut question de régler définitivement le nombre des Vaisseaux qu'elle doit employer en totalité pour son commerce en général; mais les conditions proposées n'ayant pas été acceptées, on pria les Contractans de se présenter à la prochaine assemblée. On peut remarquer dans l'état présent de la Compagnie des *Indes*, quoique le Parlement l'ait contracté en bien des points, que sous les auspices de cette Compagnie, le Commerce a été établi dans le Golphe *Persique*; d'où la Nation se flate de tirer un grand avantage tant à *Bassora* qu'ailleurs.

Quant à l'étenduë du Commerce de la Grande-Bretagne, il est à faire remarquer que près de deux mille familles ont demandé au Gouverneur de la *Georgie* la permission d'aller habiter les terres que les Sauvages des tribus de *Chiro-*

quois & de Criques ont cédées au Roi de la Grande-Bretagne, & qu'on forme successivement sur l'*Ohio* de nouvelles Colonies à la satisfaction des Indiens qui habitent ce Pays-là; qu'ainsi la domination Angloise s'étend de plus en plus dans différentes parties de ce vaste Continent. Les Anglois en retirent de grands avantages, & les Sauvages n'y profitent pas beaucoup moins. La Couronne en retire aussi des sommes considérables par l'achat des terres. Mais pour rendre ces avantages solides & permanens pour les uns & les autres, les Gouverneurs de chaque Province ont reçu ordre du Roi de ne point passer les limites prescrites par les Traités faits avec les Sauvages, afin de ne donner à ceux-ci aucun juste sujet de plainte; & cet ordre est observé par tout avec exactitude.

On fixe maintenant la convocation du Parlement de la Grande-Bretagne au 16. Novembre prochain. On en allègue pour motif la prochaine élection d'un nouveau Parlement, la révision des Actes de la Compagnie des *Indes*, & la situation critique des affaires générales de l'Europe, afin de se précautionner contre tout événement. On ajoûte qu'on y proposera d'ajoûter 200000 livres sterlings à la liste civile destinée à l'entretien de la Maison du Roi, pour porter cette liste à la somme d'un million au-lieu de 800000 livres sterlings à quoi elle monte à présent. Cet objet sera sujet, comme on le prévoit, à beaucoup de débats, ainsi que plusieurs autres que les Ministres ont dessein de proposer; car le Parti de l'Opposition reprendra une nouvelle activité. On publie déjà que les Ducs de Portland & de Richmond, les Lords Charam, Temple & Cambden dans la Chambre Haute, & les

*Nouvelles  
particulière-  
res.*

Patriotiques de la Chambre Basse font convenus de traverser toutes les institutions que le Ministère proposera pour augmenter le pouvoir de la Couronne & imposer de nouveaux fardeaux sur le Peuple.

Par des dispositions qu'a faites le Comte de Sandwich, il y a actuellement soixante Vaisseaux de ligne prêts à être employés où les circonstances le demanderont; & suivant un arrangement approuvé par la Cour, le nombre des Vaisseaux de guerre dans la *Méditerranée* sera considérablement augmenté.

L'Amiral Rodney, qui commande les Vaisseaux du Roi à la *Jamaïque*, a envoyé un Paquebot à *Porto-Rico* (c'est une nouvelle qu'il donne à la Cour) pour demander au Gouverneur la restitution de quelques Bâtimens Anglois pris & emmenés dans cette Isle par les Gardes-Côtes Espagnols; mais ce Gouverneur a répondu que ces Bâtimens avoient été saisis & confisqués légalement pour contrebande, & qu'il n'en pouvoit restituer aucun; que cependant il restitueroit les Equipages quand l'Amiral Anglois les demanderoit. On a tenu une conférence de Ministres sur ce point de difficulté.

La tranquillité publique, troublée à différentes reprises en *Irlande* par la décadence du commerce, des manufactures & la cherté des vivres, y est rétablie, suivant tous les avis qu'on reçoit de *Dublin*, par les bons arrangemens que les Magistrats y ont pris. Les séditieux, qui étoient en grand nombre, sont retournés à leurs familles & ont repris leurs occupations, sur la promesse qu'on leur a faite qu'on travailleroit à les satisfaire. Ces avis ajoutent que la joye

éclate dans presque toutes les autres Villes & Bourgs du Royaume, par l'espoir d'une prochaine union de l'Irlande avec l'Angleterre, tellement que plusieurs ont remis à leurs Représentans en Parlemēt des instructions qui les chargent d'avancer cet ouvrage salutaires, dont on leur a fait entendre qu'ils retireront des avantages considérables. Mais on ne pense pas ainsi à *Dublin*. On y voit que les finances sont épuisées, que le trésor public n'est pas en état de subvenir aux besoins du Pays, & qu'on y convoquera dans peu le Parlemēt pour remédier aux embarras où le Viceroi se trouve depuis long-tems. En attendant l'exécution d'un plan que le Ministère de *Londres* se propose de former pour l'Irlande, on a envoyé ordre d'y compléter tous les Régimens, dont on avoit détaché un certain nombre d'hommes pour les envoyer en *Amérique*. Aussi tous les Officiers dont les Régimens sont en *Irlande*, ont eu ordre de les rejoindre au plutôt. On assure que la Cour veut établir sur les terres de ce Pays-là une taille fixe, qu'il est apparent que la Nation ne voudra pas admettre.

Nous n'avons rien de fort intéressant à rapporter ce mois-ci de tous les *Pays-Bas*, excepté des Lettres-Patentes de l'Impératrice-Reine Ap., datées de *Bruxelles* le 13. Septembre dernier, sur l'exécution de la Bulle du Pape Clément XIV. du 21. Juillet 1773, portant extinction & suppression de l'Ordre des Jésuites, que voici.

MARIE-THERESE, &c. à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Notre Saint Pere le Pape Clément XIV. déterminé par les motifs détaillés dans sa Bulle Dominus ac

Redemptor du 21. Juillet de la présente année, ayant éteint & supprimé l'Ordre des Jésuites, en requérant & exhortant en même-tems tous les Princes Chrétiens d'employer, à l'accomplissement de cette disposition, leur autorité & la puissance qu'ils ont reçue de Dieu pour la défense & la protection du Saint Siège : Nous, ayant pris cet objet en considération, & désirant concourir aux vûes salutaires de Sa Sainteté pour le maintien de la tranquillité de l'Eglise, avons, de l'avis de nos très chers & féaux les Chef & Président & Gens de notre Conseil Privé, & à la délibération de notre Beaufrere & Cousin, CHARLES ALEXANDRE Duc de Lorraine & de Bar, Grand Maître de l'Ordre Teutonique, notre Lieutenant, Gouverneur & Capitaine Général des Pays Bas, agréé, ainsi que Nous agréons par les présentes, ladite Bulle Dominus ac Redemptor, du 21. Juillet de la présente année; voulant qu'elle soit exécutée selon sa forme & teneur, dans toutes les Provinces & Terres de notre obéissance aux Pays Bas; sans préjudice néanmoins à nos droits, hauteurs & prééminences, & sans que Nous entendons déroger d'ailleurs aux maximes fondamentales de nosdites Provinces, ni aux Libertés ou Privilèges de l'Eglise Belgique.

En conséquence, Nous déclarons l'Ordre des Jésuites totalement éteint, supprimé & aboli à perpétuité. Et pour assurer d'autant plus efficacement l'exécution des intentions de Sa Sainteté, & des Nôtres, en ce qui concerne les Membres de cet Institut, les Collèges, Maisons & autres biens ou effets qui lui ont appartenu jusqu'ici, Nous avons jugé à propos d'y pourvoir d'abord, au moyen des directions particulières, que Nous avons fait donner à ceux que Nous avons spécialement chargés de nos Ordres à cet égard.

*Si donnons en Mandement &c. Donné en notre Ville de Bruxelles le 13. Septem̄re l'an de grace 1773, & de nos regnes le 33<sup>me</sup>. Etoit paraphé Ne. Vt. , plus bas, par l'Impératrice Doñairière & Reine en son Conseil, signé DE REUL, & y étoit appendu le grand Seel de Sa Majesté, imprimé en cire rouge à double queue de parchemin.*

On a commencé le 20. Septembre les premiers arrangemens prescrits par le Gouvernement pour la suppression de la ci-devant Société, Un Conseiller du Conseil de Brabant, nommé Commissaire de l'Impératrice-Reine pour cet objet, s'est rendu de bon matin au Collège des Jésuites de la Ville de *Bruxelles*, dont il a fait fermer les portes, ainsi que les Eglises & les Ecoles; après-quoi il a mis le scellé aux effets qui se sont trouvés dans la Maison; ce qui a été suivi successivement des autres devoirs dont il étoit chargé. La même opération s'est faite ce jour-là & les suivans par des Commissaires, choisis pareillement parmi les Conseillers des Cours supérieures de Justice, dans les trente autres Collèges ou Maisons appartenant à la ci-devant Société, dans les différentes Provinces des Pays-Bas Autrichiens.

N A I S S A N C E S.

La Princesse Epouse du Prince François-Adolphe d'Anhalt-Bernbourg & Schaumbourg, née Comtesse d'Hartzlingen, est heureusement accouchée le 14. Juillet d'un Prince à *Halle*.

Le 27. du même mois la Reine des Deux-Siciles a mis une princesse au monde, qui a reçu sur les Fonts baptismaux les noms de Louïse-

Marie - Amélie - Thérèse - Anne - Jeane - Cajétane - Antoinette - Caroline.

La Princesse regnante de Hatzfeld - Gleichen, née Comtesse de Schönborn, est accouchée d'un Prince le 7. Août à *Breslau*.

La Comtesse de Salm, de l'ancienne Maison de Salm, née Comtesse de Truchses - Zeil - Wurzach, est accouchée le 4. Septembre d'un jeune Comte au Château de *Salm - Dyck*.

#### M A R I A G E S.

Le 12. Août la Comtesse de Kollowrath, Dame d'honneur de l'Impératrice - Reine Apost. épousa le Comte de Knebelsberg, Chambellan de Leurs Majestés Imp. La bénédiction nuptiale leur a été donnée par le Cardinal - Archevêque de *Vienne* au Château de *Schœnbrunn*, où Sa Maj. l'Impératrice - Reine a fait la grace d'admettre à sa table les nouveaux mariés avec leurs plus proches parens.

Il y a un mariage conclu & arrêté du Duc de Sudermanie, Frere du Roi de Suède, avec la Princesse Charlotte de Holstein - Eutin, Fille du Duc de Schleswig - Holstein - Eutin, Prince - Evêque de *Lubec*.

#### M O R T S.

Pierre Comte de Vogué Gourdan, Brigadier des Armées du Roi, ancien Mestre-de Camp de Cavalerie du Régiment de son nom, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de St. Louis, & Chevalier honoraire de l'Ordre de Malthe, est mort le 16. Juin à *Annonay* en *Vivarez*.

Otton - Christophe vander Osten Lieutenant - Général, Chambellan & Chef du Régiment de

& LITT. Octob. 1773. 309

*Jutland*, au service du Roi de Dannemarck, est mort le 5. Juillet à *Friderichstad* dans le *Jutland Méridional*.

Le 6. mourut à *St. Germain-en Laye* O-Kennely, Brigadier des Armées du Roi, dans la 64<sup>me</sup>. année de son âge.

Detlef von der Lith, Conseiller Privé de Sa Maj. Danoise, Chevalier de l'Ordre de Dannebrog & Grand Veneur de *Hadetleben*, *Sonderbourg* & *Norbourg*, mourut le 11. du même mois en *Jutland*.

Don Georges - Jean di San-Cicilia, Commandeur de l'Ordre de Saint Jean à *Aliagas*, Chef d'Escadre au service d'Espagne, Commandant des Gardes de la Matine, Directeur du Collège royal des Nobles, ainsi que du Commerce & de la Monoye. ci-devant Ambassadeur de Sa Maj. Catholique auprès de l'Empereur de Maroc, est mort le 12. à *Madrid*.

Le 16. mourut à *Paris*, âgé de 77 ans, Sauveur - François Moraud, Chevalier de l'Ordre de St. Michel, Secrétaire de cet Ordre, Censeur royal, Inspecteur des Hôpitaux Militaires, de l'Académie royale des Sciences, de la Société royale de *Londres*, des Académies de *Roïen*, *Peterzbourg*, *Stockholm*, *Bologne*, *Florence*, *Cortone*, *Porto* & *Harlem*, Chirurgien Major de l'Hôtel royal des Invalides, depuis l'année 1772.

Le Comte Michel-Gondacre d'Althan, Chambellan actuel de Leurs Maj. Impériales, Chevalier de l'Ordre de St. Etienne, Conseiller & Assesseur du Tribunal dans le Margraviat de *Moravie*, mourut le 25. d'une attaque d'apoplexie, âgé de 53 ans, à *Grusbach* en *Moravie*.

Loüis Malabayla Comte de Canale, Grand-Croix & Commandeur de l'Ordre de St. Maurice & de St. Lazare, Ministre d'Etat du Roi de Sardaigne & Ministre Plénipotentiaire de ce Prince auprès de Leurs Maj. Imp. & R. Apost. décéda à *Vienne* le 19. âgé de 68 ans. Il résidoit à *Vienne* depuis l'an 1737 ; il s'y étoit acquis par ses talens & par sa probité l'estime générale, & il y est universellement regretté.

Julien d'Aboville, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Christien, ancien Inspecteur de l'Artillerie, est mort le 23. Mai dernier à la *Fere*, âgé de 86 ans. Il s'étoit trouvé à plus de cinquante sièges.

Le Sieur Charles Macindley est mort le 12. Juillet à *Tipperary* en *Irlande*, âgé de cent-quarante-trois ans. Il avoit été Capitaine sous le regne de Charles premier, Roi d'Angleterre ; il avoit ensuite suivi le fameux Cromwel en *Irlande*, & s'étoit retiré du service depuis ce tems-là.

Le nommé Jean Grunter est mort à *La Haye* le même jour (18. Juillet) à l'age de 116 ans. Ce vieillard avoit long-tems servi les Etats Généraux comme simple Soldat, & il jouïssoit de la pension que l'on accorde ordinairement aux Vétéranes. Il avoit toujours jouï d'une santé parfaite, & la veille de sa mort il fuma encore trois pipes de tabac.

Joseph Comte de Nadasti, frere du Général Feld-Maréchal de ce nom, est mort dans le même mois en *Croatie*.

Nicolas Im-Feld, Abbé d'*Einsiedel* & de *Fabr*, Ordre de Saint-Benoît, & Prince du St. Empire Romain, est mort en son Abbaye le premier du mois d'Août, âgé de 79 ans. Il

étoit né dans le Canton Suisse d'*Undervalden-de-Haut*, & avoit été élu Abbé en 1734. Il a rebâti l'Eglise Abbatiale avec la plus grande magnificence. L'Abbaye d'*Einsiedel* (Nôtre-Dame des Hermites) située dans le Canton de *Schwitz*, du Diocèse de *Constance*, est une des plus anciennes, des plus célèbres & des plus riches de la Suisse. L'Abbé porte le titre de Prince du St. Empire Romain, depuis 1274. En cette qualité il reçoit de l'Empereur l'investiture des Fiefs qu'il possède dans le Val de *Saint Gerold* au-dessus de *Felokirch*. Il tient le premier rang après le Prince-Abbé de *Saint Gall*, dans la Congrégation Bénédictine de la Suisse. Il y a dans la Maison Abbatiale une très-belle Bibliothèque. L'Abbaye de *Fahr* est dans le Comté de *Bade* en *Argau*.

Mr. Scheptycki, Evêque de *Plocko*, est mort à *Varsovie* le 2. du même mois, fort regretté des Pauvres à qui il faisoit de grandes aumônes. Le Prince Poniatowki, le plus jeune des Freres de Sa Maj. Polonoise, qui avoit été élu, il y a peu de tems, Coadjuteur de cet Evêché; a été sacré Evêque le 29. Septembre jour de Saint Michel.

Stanislas Kanauski, de la Compagnie de Jesus, est mort le 4. Août à *Varsovie*, âgé de 74 ans. Son pere étoit Castellan & sa mere une Comtesse de *Czermiska*. La Pologne perd en lui un des plus savans, des plus célèbres & des plus méritans de ses Sujets. Il avoit demeuré plusieurs années à *Rome*, à *Paris*, à *Dresde* & à *Leipsig*. Il avoit fréquenté les plus célèbres Villes & Universités d'*Allemagne*. C'est à ses soins que la Ville de *Varsovie* est redevable du Collège pour les Nobles. Il s'est rendu très-recom-

mandable par ses Ecrits, & il a fait la gloire & le soutien de son Ordre en *Pologne*. Le Roi Auguste III. lui offrit l'Evêché de *Presmilie*, qu'il refusa. Le Roi regnant l'a toujours beaucoup estimé, & a fait même frapper en son honneur une médaille en or & en argent.

Hercule Sfrondati Comte della Riviera, Comte du Saint Empire Romain, de la Famille des Ducs di Monte Marziano, Marquis de Montafia, Baron della Vallasina, Seigneur Propriétaire des troupes de' Maveti, di Nibianno, de la Montagne d'Introzzo, de Trigoli, de Bellagio &c. ayant les honneurs de Grand d'Espagne, Noble Vénitien, l'un des soixante Curions de la Ville de *Milan*, est mort à *Milan* au grand regret d'un chacun, le 5. Août, des suites d'une hydropisie & d'un asthme compliqués, dans la 63<sup>me</sup>. année de son âge. Comme ce Seigneur ne laisse aucun enfant de son mariage avec Isabelle Marquise de Villiani, la succession retombe à Don Charles Sfrondati son frere, Gentilhomme actuel de la Chambre, Colonel de Cavalerie & premier Lieutenant de la Garde-du-Corps Impériale Allemande auprès de Son Alt. R. Mgr. l'Archiduc Gouverneur-Général du *Milanez*.

La Duchesse de Lorges, Epouse du feu Maréchal de France de ce nom, est morte le 25. Août à *Iffy*, âgée de 58 ans. Elle étoit fille unique du feu Comte de Poitiers, des Comtes de Valentinçois.

Le 28. mourut à *Berlin* Frederique-Elisabeth-Dorothee-Henriete-Marie, fille ainée de Son Alt. R. le Prince Ferdinand de Prusse, âgée de douze ans, d'une maladie de consommation.

Le même jour mourut à *La Haye* Messire François Fagel, Greflier des Seigneurs Etats-Gé-

néraux des Provinces-Unies, n'ayant que 33 ans.

Le Prince Maximilien de Salm-Salm, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or & de celui de Marie-Thérèse, Chambellan de L. Maj. Imp. & R. Ap. Général de Bataille à leur service, & ci-devant Commandant de la Ville de *Luxembourg* & Brigadier des Régimens de cette Garnison, est mort à *Arrvers* le 14. Septembre d'une hydropisie, âgé de 42 ans dix mois & quelques jours. Ce Prince a donné des preuves signalées de son courage & de sa connoissance dans l'art de la guerre, surtout à la Bataille de *Colin* en *Bohème*, en 1757. Il laisse quatre fils de son mariage avec une Princesse de la Maison de Hesse-Rheinfeld-Rothembourg, qui est actuellement enceinte.

---

*Ajoute pour l'Article de Pologne.*

Nos derniers avis de *Pologne* font grandement douter que les affaires des Russes, par rapport au Traité de partage, soient aussi avancées qu'on le dit. Les Russes ont, il est vrai, dans leurs intérêts un certain nombre de Délégués qui prétendent qu'on ne doit rien refuser; mais il y en a aussi qui, d'un sentiment tout contraire, soutiennent que les circonstances présentes sont une raison de plus pour ne traiter en aucune façon avec eux & bien plus encore pour ne leur accorder aucune partie du Territoire de la République. Ces Délégués ont soutenu publiquement dans une des dernières assemblées, qu'on ne pouvoit traiter en aucune façon avec les Russes, les seuls qui soient en guerre avec les Ottomans, sans violer le Traité de *Carlowitz*, qui impose à tout Polonois bien-intentionné, & qui n'est pas

traitre à sa Patrie, de défendre les Libertés & les Possessions de la République, surtout dans un tems où la Porte ne fait la guerre à la Russie que pour l'empêcher de s'agrandir en Pologne.

Ces Délégués persuadés & convaincus par les dernières actions entre les Russes & les Ottomans, que les armes sont journalières, observent qu'on ne sauroit être garant que les Turcs, à leur tour victorieux, ne pussent pas, après avoir passé le Danube, passer aussi le Dniester & pénétrer en Podolie, pendant que les Tartares à leur aise de leur côté, pourroient s'avancer jusques dans l'Ukraine. Ils remarquent que dans le cas où les armes Turques prospéreroient, la nouvelle Confédération seroit bien en peine de se légitimer, & qu'alors la Porte ne reconnoissant que l'ancienne, regarderoit la Délégation de la Diète comme une assemblée traitre à sa Patrie & infidèle à la foi des Traités avec les Ottomans ; Traités qu'observent les deux Puissances alliées de la Russie, quoiqu'elles ayent part au démembrement de la Pologne. Le Roi de Prusse, dans son Traité d'Alliance offensif & défensif avec la Russie, a excepté (disent les mêmes Délégués) la guerre avec les Turcs ses amis naturels.

La Maison d'Autriche, en cultivant l'amitié de la Porte Ottomane, montre aussi assez ce qu'il y a à faire.

D'après ce préambule le Parti opposé aux Russes a adressé des Notes uniformes aux Ministres des trois Couronnes pour leur faire savoir que dans les circonstances actuelles, les Cours de Vienne & de Berlin, restant amies de la Porte, la Russie seule étant en guerre avec cette Puissance, en vertu du Traité de Carlowitz favorable à la République, & les événemens pouvant changer, la Délégation ne pouvant accorder volontairement à la Russie aucune partie des Domaines de la République, sans s'exposer au ressentiment des Turcs ; elle prie le Ministre de St. Petersbourg de remettre les prétentions de sa Cour jusqu'à la conclusion du Traité futur de Paix, entre la Russie & la Porte Ottomane.